

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Le couperet
tombe chez Chrysler
Page B 1

CULTURE

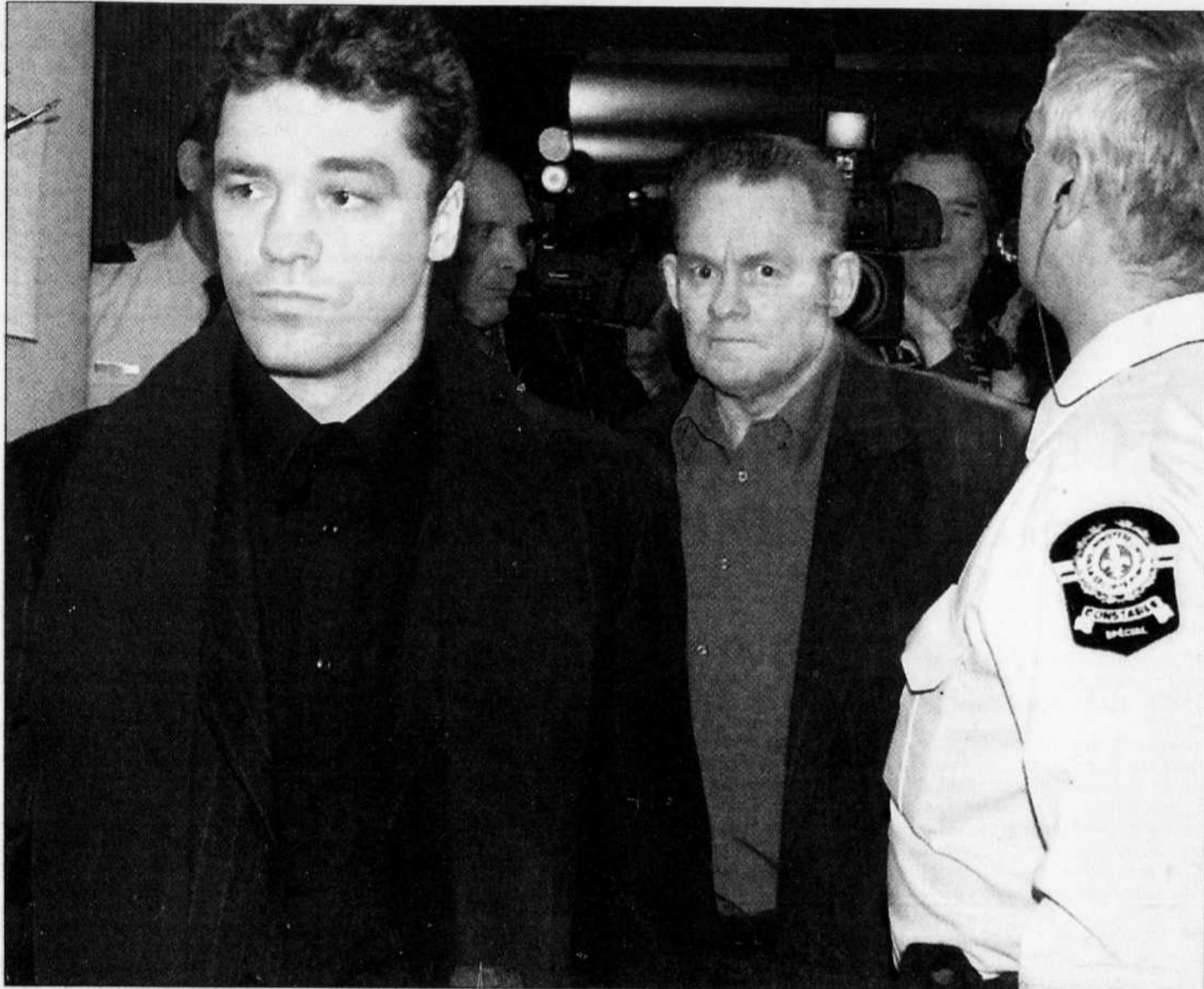
Maelström triomphe
aux Génies
Page B 8

VOL. XCII N° 18

LE MARDI 30 JANVIER 2001

87c + TAXES = 1\$

Le procès des caméras



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'EST un Dave Hilton préoccupé, accompagné par l'autre Dave, père celui-là, qui a défilé hier devant l'œil infatigable des caméras. Les médias de télévision ont été au cœur de cette cinquième journée de procès après que la juge Rollande Matte eut soutenu que l'un d'entre eux, sinon deux, avait violé l'ordonnance visant à protéger l'identité des présumées victimes mineures. Nos informations en page A 3.

Le contrôle de l'eau s'étendra aux puits privés

Le Québec est sur le point d'adopter le règlement le plus contraignant au pays

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

LE DEVOIR

Québec imposera d'ici deux à trois semaines l'obligation de procéder à trois tests par année dans tous les puits de résidence permanente ou secondaire qui alimentent en eau potable quelque 700 000 Québécois en plus d'imposer la filtration obligatoire et la chloration à tous les réseaux publics et privés desservant plus de 20 personnes, y compris les entreprises touristiques comme les campings et les auberges.

La mise à jour des réseaux publics et privés en fonction de ces nouvelles normes exigera des déboursés de 600 millions au Québec, y compris l'enveloppe d'un programme d'aide au contrôle des puits individuels.

C'est ce que *Le Devoir* a appris de sources bien informées et par la lecture du projet de règlement que le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, vient de faire parvenir au Conseil des ministres, lequel devrait en principe l'approuver d'ici deux ou trois semaines. Ce projet de règlement sera de toute évidence l'un des plus exigeants, sinon le plus exigeant au Canada au point que certains y voient même un effet des pressions bien orchestrées du puissant lobby des industriels de l'eau. La version obtenue par *Le Devoir* est datée de la mi-novembre. Il y a quelques jours, la Sierra Legal Defense Fund plaçait le Québec en tête de la liste des provinces canadiennes, avec l'Alberta, pour la rigueur de ses exigences en matière d'eau potable.

VOIR PAGE A 8: EAU

PERSPECTIVES

La pédophilie sans loi

La Cour suprême a maintenu intacte la loi interdisant la possession de matériel de pornographie juvénile. Une décision d'une extrême clarté qui n'empêchera toutefois pas les pédophiles de s'exciter sur des images de garçons et de fillettes.

John Robin Sharpe, l'homme de 67 ans qui a contesté jusqu'en Cour suprême la loi sur la pornographie juvénile, a accueilli la décision des neuf juges défavorables à sa cause sur une tirade à donner des frissons dans le dos vendredi. «Vous savez, les enfants ont été conçus pour apprécier et pratiquer la sexualité», a-t-il dit en fermant dans son domicile de Vancouver. La remarque illustre avec éloquence les limites d'une loi votée à l'unanimité par le Parlement et validée par la Cour suprême sur la base d'un consensus populaire pour protéger les plus chers et vulnérables membres de la société, les enfants.



Brian Myles

Par ses déclarations, M. Sharpe met en lumière une troublante vérité: les comportements ou pensées impudiques sont à l'épreuve des lois, verdicts, sanctions et autres formes de désapprobation sociale. Mettez tous les tordus en prison, l'exploitation sexuelle des enfants ne cessera pas pour autant. L'approche pénale privilégiée par le Canada prévient certes des abus, mais elle n'éteint pas pour autant le désir insouvi d'une certaine classe d'adultes pour les enfants.

Il n'existe aucune preuve que M. Sharpe soit un pédophile. La Cour suprême ne le condamne ni ne l'innocente. Elle ordonne tout simplement qu'il subisse un nouveau procès pour possession de matériel de pornographie infantile sur la base de critères clairs et simples à comprendre pour tout le monde.

Conscients que le libellé de la loi portait en partie atteinte à la libre expression et à la vie privée des Canadiens, les juges de la plus haute Cour ont prévu deux exceptions. D'une part, les dessins, écrits et journaux intimes générés par une personne, pour son usage exclusif, sont permis.

VOIR PAGE A 8: PÉDOPHILIE

INDEX

Annonces.....	B 7	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Monde.....	A 5
Bourse.....	B 4	Mots croisés..	B 5
Culture.....	B 8	Météo.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Canada 3000 offre d'acheter Royal Aviation

La société regroupée exploitera 34 appareils et comptera 4000 employés

GÉRARD BÉRUBÉ

LE DEVOIR

Canada 3000 veut se porter acquéreur de Royal Aviation pour donner naissance à une «alternative nationale de poids» à Air Canada. L'offre publique de 84 millions de dollars formulée hier a reçu l'aval du principal actionnaire, Michel Leblanc, qui aura la responsabilité du développement du segment intérieur canadien. «Nous ferons tout de Montréal», assure-t-il.

Si l'acquisition de Royal par Canada 3000 se concrétise, la nouvelle entité exploitera une flotte de 34 appareils (avec une commande pour 10 aéronefs

supplémentaires), aura plus de 4000 employés et générera un chiffre d'affaires de un milliard provenant de cinq millions de passagers par an. La société regroupée assure 30 liaisons, un nombre devant passer à plus de 40 d'ici à l'été. Sur cette base, l'acquisition de Royal permet surtout à Canada 3000 de réagir à l'expansion rapide de Westjet plutôt que d'offrir un contrepoint à Air Canada.

À titre de comparaison, la flotte d'Air Canada comprend présentement 374 appareils (en comptant ceux des filiales régionales). Le transporteur emploie quelque 45 000 personnes, offre quelque 2000 vols par jour et dégage un chiffre d'affaires de 6,5 milliards.

Canada 3000 a offert une action ordinaire pour 2,5 actions ordinaires de Royal, une transaction évaluée à 84 millions. Sur la base du cours de clôture de vendredi, soit 10,20 \$ pour Canada 3000, l'offre accole une valeur d'environ 4 \$ à l'action de Royal, soit une prime de quelque 55 % par rapport à son cours de clôture de vendredi (2,56 \$). Le marché a toutefois réagi hier en ajoutant 1,09 \$ (à 3,65 \$) à l'action de Royal mais en retirant 0,30 \$ à celle de Canada 3000 (à 9,90 \$), la transaction proposée renfermant un double effet de dilution. On pense, ici, au versement

VOIR PAGE A 8: ROYAL

Amant de la chanson, il épousa le Québec

L'auteur-compositeur-interprète Pierre Roche s'éteint à Québec à l'âge de 81 ans

SOLANGE LÉVESQUE

Leur nom fait partie de notre paysage depuis si longtemps qu'on les croit immortels. Un à un, pourtant, ils disparaissent, ceux qui ont foulé les sentiers peu balisés de la chanson au Québec avant la Révolution tranquille. Pierre Roche était l'un de ceux-là. Il vient de s'éteindre à Québec des suites d'une longue maladie, à 81 ans. Français d'origine, il était né le 27 mars 1919 dans une famille bourgeoise et noble de Beauvais, ville moyennâgeuse de l'Oise. Il avait effectué un baccalauréat en philosophie.

En 1940, alors que sa ville natale est complètement détruite par l'invasion allemande, Pierre Roche descend à Paris dans l'intention de faire ce qu'il aime le plus au monde: jouer du piano d'oreille et par cœur. Tout le contraire de l'ambition familiale et des cours traditionnels de piano. Chaque semaine, son appartement est le lieu d'agapes où se rencontrent des jeunes gens qui deviendront plus tard des têtes d'affiche: Jacqueline François, André Claveau, Jacques Pills, Francis Blanche, etc. Il loue bientôt un appartement aux Champs-Élysées où il fondera avec ses copains Le Club de la chanson puis l'École du Music-hall, assortie d'un petit cabaret clandestin (car nous sommes sous l'occupation). Bourvil, Eddie Marnay, Francis Lemarque et Roland Gerbeau travaillent avec lui. C'est là qu'un certain Varenagh Aznavourian auditionnera en 1942. Ce sera le début d'une collaboration entre Pierre Roche et le jeune immigré arménien qui choisira Charles Aznavour comme nom d'artiste.

Ces deux-là chantent en duo au début, puis Charles chante et Pierre l'accompagne au piano. Ils composent des chansons qui seront interprétées et



L'inséparable duo des années quarante, Pierre Roche et Charles Aznavour.

popularisées par les Georges Ulmer, Lucienne Delyle, Andrex, Les Compagnons de la chanson, Eddy Constantine. En 1947, Pierre Roche remporte le prix du disque au concours parisien avec l'enregistrement de sa chanson *J'ai bu*, chantée par Georges Ulmer. Ses chansons accrochent.

VOIR PAGE A 8: ROCHE

Les crimes de la dictature

Nouvelle inculpation de Pinochet

D'APRÈS REUTERS ET AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — Le général Augusto Pinochet a été de nouveau inculpé et assigné à résidence par le juge Juan Guzman comme auteur des crimes commis par la Caravane de la mort, un commando militaire qui a exécuté 75 détenus politiques, un mois après le début de la dictature chilienne (1973-1990).

«J'ai signé l'acte d'inculpation», a déclaré hier le juge Guzman. La requête du magistrat, qui instruit le dossier depuis plus de trois ans, a été transmise à un tribunal de Santiago.

Juan Guzman a passé outre les arguments des avocats du général, qui arguent que ce dernier est trop vieux et affaibli pour comparaître. On s'attend à ce que ces derniers déposent un nouveau recours en appel. Ils n'ont pas fait de commentaires pour le moment.

L'inculpation du général Pinochet, 85 ans, inclut son assignation à résidence à son domicile de l'élegant quartier de La Dehesa, à Santiago, précise le magistrat dans sa résolution écrite.



Augusto Pinochet

VOIR PAGE A 8: PINOCHET

■ Lire aussi en page A 5:
Un test pour la démocratie chilienne

• LES ACTUALITÉS •

Montréal

Coup de pouce supplémentaire aux entreprises d'économie sociale

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Bal de signatures hier matin dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, alors que le trio ministériel formé de Louise Harel, Diane Lemieux et André Boisclair a annoncé une légère hausse du financement des entreprises d'économie sociale dans l'île de Montréal et, surtout, des mesures pour faciliter l'accès aux divers programmes gouvernementaux.

Depuis 1998, 188 entreprises et 424 projets ont vu le jour dans la région montréalaise. Ces petites compagnies œuvrent dans des domaines aussi diversifiés que les services à l'enfance, l'habitation, l'alimentation et l'environnement. Cette entente, spécifique à cette région, veut maintenant «assurer une utilisation plus efficace des services et mesures actuellement disponibles dans les ministères concernés».

«Les règles de lancement des entreprises qui convenaient pour les autres régions du Québec devenaient inadéquates par rapport à la nécessité de consolider les entreprises déjà démarrées sur le territoire de l'île de Montréal», souligne la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. [...] «C'est essentiellement l'occasion d'adapter les règles du jeu "mur à mur" qui pourraient passer à côté des réalités des populations concernées.»

Cette annonce va simplifier le travail des gens du milieu, puisque c'est le palier local (Centre local de développement) qui recevra les demandes et qui assurera le lien avec le palier régional (Centre régional de développement). Cela veut dire, par exemple, que les entrepreneurs sociaux n'auront plus à courir d'un organisme à l'autre pour adhérer à un programme gouvernemental ou pour réclamer une subvention.

Le document prévoit également l'injection de nouveaux fonds publics. Ainsi, le MAMM versera 750 000 \$ par année de plus (l'État finance annuellement l'économie sociale montréalaise à hauteur de 2,5 millions). Cette somme sera dévolue aux entreprises déjà en place et ayant une portée régionale ou nationale.

Mais plus encore, Emploi-Québec assouplira son programme de subventions salariales pour permettre le financement de postes pendant trois ans au lieu de deux, ce qui pourrait se traduire dès cette année par une aide de deux millions de dollars. «Ces modalités sont plus souples, elles collent mieux à la réalité des entreprises d'économie sociale», croit la ministre du Travail, Diane Lemieux.

Enfin, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, a indiqué que le Fonds de lutte contre la pauvreté réserverait un million pour l'économie sociale. «La finalité de cette entente est de donner un appui à des gens qui font bouger le Québec en permettant à plusieurs personnes de réintégrer le marché du travail», indique le ministre.

Ivre au volant au milieu de l'après-midi, il a tué une femme dans la région d'Ottawa

Le diplomate russe est retourné à Moscou

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Russie a rappelé le diplomate responsable d'un accident mortel survenu samedi à Ottawa. C'est ce qu'ont indiqué hier des responsables du ministère canadien des Affaires étrangères.

Sans tarder, le diplomate visé a quitté le Canada, hier après-midi, en direction de Moscou. Il sera jugé pour son délit selon les lois de la Russie.

Le gouvernement canadien avait demandé à Moscou de lever l'immunité diplomatique d'un membre de l'ambassade russe à Ottawa impliqué dans un accident de la circulation qui avait fait un mort et un blessé, samedi après-midi, dans la capitale fédérale. Les autorités russes ont refusé de répondre à cette demande.

L'homme de 45 ans, Andreï Knyazev, le premier secrétaire de l'ambassade, avait happé deux piétons samedi vers 15 h 15, dans un quartier résidentiel d'Ottawa. Une dame de 50 ans, Catherine MacLean, qui marchait sur le trottoir avec son chien, est morte sur les lieux de l'accident. L'amie qui l'accompagnait a été grièvement blessée. En état d'ébriété, Knyazev avait immédiatement invoqué l'immunité diplomatique auprès des policiers.

Cinq chefs d'accusation ont été déposés contre

le diplomate, notamment pour négligence criminelle, conduite dangereuse et refus de se soumettre à l'alcooltest.

Un autre membre du personnel diplomatique russe d'Ottawa a dû plier immédiatement bagage pour rentrer dans son pays. Il s'agit d'Eugeny Blokhin, le chauffeur de l'ambassadeur. Cette personne, en état d'ébriété également, avait été impliquée dans un autre accident de la circulation à Ottawa, dimanche après-midi. L'accident était sans gravité et l'ambassadeur ne se trouvait pas à bord de la voiture.

Les deux personnes revenaient, selon certaines sources, d'une partie de pêche sur la rivière des Outaouais.

Le Canada a obtenu l'assurance du gouvernement russe que les deux diplomates seront jugés avec toute la sévérité nécessaire pour les délits qu'ils ont commis. «Les lois russes à propos de délits de ce genre sont semblables [à celles du Canada]», a affirmé le porte-parole et chef du protocole du ministre canadien des Affaires étrangères, Richard Kohler, lors d'un point de presse.

«Nous préférons que la justice soit faite au Canada. Mais si nous ne pouvons pas l'obtenir, nous voulons que justice soit faite en Russie», a-t-il ajouté.

M. Kohler a expliqué que les autorités cana-

diennes prévoient que les Russes refusent de lever l'immunité diplomatique. «Nous nous y attendions, c'est une pratique normale [en diplomatie]», a-t-il dit. Il ne restait alors d'autre choix au Canada que de réclamer l'expulsion. Mais Moscou n'a pas attendu la demande et a agi aussitôt.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, John Manley, s'est entretenu avec les autorités russes à ce sujet. Hier, il a refusé de faire des commentaires. Pourtant, dimanche, il avait tenu des propos qui n'avaient rien de diplomatique. A son avis, il s'agissait d'un cas «très sérieux» et il exigeait que l'immunité soit levée. Il donnait aux Russes une semaine pour prendre une décision. Les proches de la victime allaient se sentir «privés de justice si les Russes invoquent l'immunité diplomatique», avait-il dit.

M. Kohler a, quant à lui, tenté de tempérer la situation. Selon lui, l'accident de dimanche n'a pas créé de tension particulière entre les deux pays. «Il faut faire la distinction entre l'État et un acte individuel. Les autorités russes ont coopéré à 100 % avec nous. Leur ministre des Affaires étrangères, [Igor] Ivanov, et le sous-ministre [Gueorgui] Mamedov et les autorités russes ont été extrêmement sympathiques. Ils ont offert tout le soutien moral possible», a-t-il fait valoir.

Le Canada avait d'abord demandé la levée de l'immunité diplomatique

L'engagement de parachever l'autoroute 30

Chevrette accuse les libéraux de s'être moqués des électeurs

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement libéral fédéral néglige de remplir son engagement électoral à terminer l'autoroute 30, accuse le ministre québécois des Transports, Guy Chevrette.

M. Chevrette a rendu public hier une lettre de son homologue fédéral David Collenette. Dans cette lettre reçue le 19 janvier dernier, le ministre fédéral soutient que l'engagement des candidats libéraux en faveur de la construction de deux ponts et de l'achèvement de l'autoroute 30 pour desservir la Rive sud de Montréal n'était pas «une promesse, mais un engagement à travailler pour améliorer le problème de l'embouteillage» dans ce secteur.

Les candidats libéraux locaux, dont Serge Marciel, élu dans Beauharnois-Salaberry, s'étaient engagés à investir 357 millions en quatre ans pour des infrastructures routières dans le secteur.

La publicité distribuée par le candidat Marciel disait: «Notre engagement est ferme. Les ponts, c'est officiel. Serge Marciel: un homme d'action, un homme de parole!»

M. Marciel a été élu par une faible marge devant le député bloquiste sortant, Daniel Turp.

«La population doit certainement être très déçue de ce contraste entre les discours tenus pendant les élections et ceux après les élections», a réagi le ministre québécois Guy Chevrette.

«Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'agir rapidement et avec sérieux dans ce dossier. Cela ne fait que confirmer la frivolité des 3,5 milliards de promesses effectuées un peu partout au Québec lors de la dernière campagne électorale», écrit M. Chevrette.

Le gouvernement québécois a proposé diverses mesures pour décongestionner la circulation routière sur la Rive-Sud, mais attend toujours une réponse positive d'Ottawa.

Parmi les mesures mises en avant, on note le parachèvement de l'autoroute 30 vers le sud, entre Candiac et Sainte-Catherine, en direction de Salaberry-de-Valleyfield, et l'aménagement d'un système de transport en commun sur l'estacade du pont Champlain.

M. Chevrette a demandé une rencontre dans les meilleurs délais avec son homologue fédéral Collenette pour discuter de ce dossier.

Pour sa part, le ministre fédéral responsable des dossiers du Québec, Alfonso Gagliano, a expliqué que la décongestion de la circulation sur la Rive-Sud «demeure une priorité pour le gouvernement fédéral».

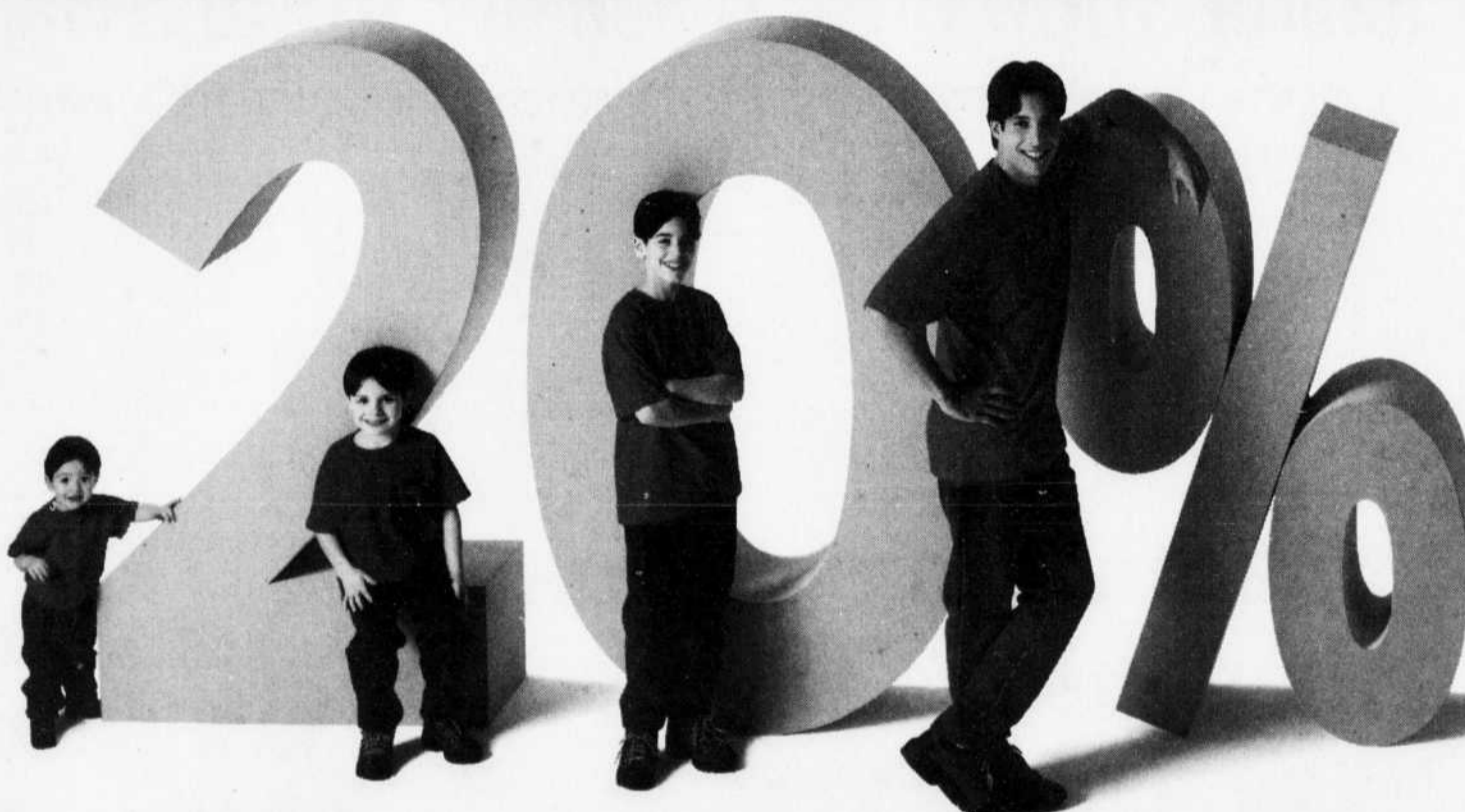
«Je m'attends à une décision ce printemps. Le ministre des Transports devrait alors présenter un projet devant le cabinet», a expliqué M. Gagliano.

M. Gagliano a rappelé qu'il s'agit d'un projet d'envergure dont il faut préparer avec soin le financement.



Guy Chevrette

La Subvention canadienne pour l'épargne-études



POUR QUE VOS ÉPARGNES GRANDISSENT AUSSI VITE QUE VOTRE ENFANT!

Le gouvernement du Canada, de concert avec les Canadiens et Canadiennes, aide les familles à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants.

• La Subvention canadienne pour l'épargne-études ajoute 20 % aux premiers 2 000 \$ versés annuellement dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE).

• Chaque enfant peut recevoir jusqu'à 400 \$ par année.

• Tout parent, grand-parent, membre de la famille ou ami peut cotiser à un REEE pour un enfant.

• L'important, c'est de commencer maintenant car avec le temps, les petits montants deviendront grands.

Pour plus d'information, composez sans frais le 1 800 0-Canada (1 800 622-6232) et demandez des renseignements sur la Subvention canadienne pour l'épargne-études ou visitez notre site Web www.drhc-hrdc.gc.ca/scee

Utilisateurs de télécopieur, composez le 1 800 465-7735.



Canada

Règlement à l'amiable

Les victimes de Walkerton obtiendraient au moins 2000 \$

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Chacune des victimes de l'eau contaminée de Walkerton obtiendrait au moins 2000 \$ dans le cadre du règlement de 50 millions proposé pour un imposant recours collectif, ont indiqué hier des sources bien informées.

L'entente provisoire — garantie par le gouvernement ontarien — demande également que les tribunaux surveillent l'indemnisation des personnes dont les réclamations sont beaucoup plus élevées en raison de la mort d'un membre de leur famille ou de maladie grave, indiquent les sources.

Le projet de règlement sans égard à la responsabilité permettrait d'éliminer la nécessité de mener une longue bataille devant les tribunaux afin de déterminer qui sont les responsables de la tragédie qui, en mai, a causé la mort de sept personnes et en a rendu 2300 autres malades.

EN BREF

Poursuites contre le Nunavut et les TNO

(PC) — Des dizaines d'Inuits, tous des hommes, victimes d'agressions sexuelles dans des internats pour autochtones, poursuivent le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest pour des actes commis avant la création de ces deux gouvernements. La poursuite est relative aux actes commis par Edward Horne. Celui-ci a enseigné dans les communautés nordiques de Cape Dorset et de Sanikiluaq au cours des années 1970 et 1980. En septembre dernier, il a plaidé coupable à 19 accusations d'attentat aux moeurs et une accusation de sodomie. Il a été condamné à cinq ans de prison. Une cinquantaine d'autres accusations ont été suspendues. La poursuite estime que les gouvernements n'ont pas fait suffisamment pour protéger les présumés victimes contre un prédateur sexuel.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Chantal Hébert

Petite rentrée pour petit monde

Avant même d'entreprendre officiellement ses travaux plus tard aujourd'hui, le nouveau parlement canadien s'est déjà distingué dans le mauvais sens du mot de tout ceux qui l'ont précédé.

Aucun autre parlement dans l'histoire moderne du Canada n'a en effet été élu dans une aussi grande indifférence. Le 27 novembre dernier, quatre électeurs sur dix ont préféré s'abstenir d'exercer leur droit de vote au Canada. En Ontario, c'est presque un électeur sur deux qui est resté à la maison.

Ce détachement grandissant des électeurs n'est pas sans inquiéter les pratiquants de la politique. Lucien Bouchard en a parlé lors de sa démission tout comme le premier ministre sortant de la Saskatchewan Roy Romanow qui a confié avoir été perturbé par le climat d'apathie dans lequel s'est déroulé le scrutin fédéral.

Mais avant de chercher dans la mondialisation ou autre grand phénomène de société les causes de ce malaise, la classe politique aurait peut-être intérêt à se regarder dans le miroir.

A voir le genre de spectacles auxquels les électeurs ont eu droit seulement depuis le début de l'année, ceux qui ont choisi de ne voter pour personne ont bien l'air d'être ceux qui ont gagné leurs élections.

En voici un échantillon.

■ Lucien Bouchard fait campagne tout l'automne en proclamant haut et fort qu'il sent le grand jour poindre à l'horizon. Le mois de janvier venu, il tire sa révérence en précisant que la souveraineté n'est pas pour demain. C'est à croire que les pronostics politiques sont encore moins fiables que la météo.

■ Bernard Landry se réfugie dans la taumachie pour évacuer une déclaration certainement gênante mais néanmoins limpide pour tout le monde sur le drapeau canadien. Ce faisant, le futur premier ministre fait pire que froisser les multiples Canadiens dont la ferveur patriotique est inversement proportionnelle à leur ouverture au dialogue avec les souverainistes québécois. Il prouve surtout qu'à défaut de maîtriser parfaitement la langue de bois, l'art

de prendre ses concitoyens pour des valises ne lui est pas complètement étranger.

■ Pour l'occasion, à Ottawa, la députée bloquiste Suzanne Tremblay s'improvise porteuse de valises pour M. Landry. Dictionnaire à l'appui, elle offre un cours de diction à la presse parlementaire anglophone et démontre du même coup aux francophones que ce qui s'énonce bien phonétiquement ne se comprend pas plus clairement pour autant.

■ Le gouvernement Chrétien profite du même épisode pour confirmer qu'il pense que c'est en plantant des drapeaux unifoliés qu'on fait pousser des fédéralistes, tout au moins en sol québécois. Avis aux ministres Martin Cauchon et Denis Coderre, dans ce cas-ci, la référence n'est pas le dictionnaire mais plutôt dans un champ de choux, fréquenté de préférence par des volées de cigognes.

■ Pourfendeur attitré du gaspillage gouvernemental, le chef de l'Alliance canadienne envoie néanmoins aux contribuables albertains la facture d'une coûteuse bataille juridique engagée au nom de ses convictions morales. C'est en pourfendant abusivement un avocat qui avait eu la témérité de défendre un client accusé de pédophilie que Stockwell Day a reçu cette facture, laquelle n'a donc rien à voir avec ses anciennes fonctions de ministre provincial des Finances. Et tout cela juste après avoir fait campagne en promettant de ne pas imposer ses vues aux Canadiens.

■ Toujours à l'Alliance, après avoir vilipendé pendant des années et sur la place publique ceux de ses collègues qui s'inscrivaient à la caisse de retraite des députés, Deborah Grey change d'idée et souscrit à son tour. Elle explique candidement que la récente maladie de Preston Manning lui a rappelé que personne n'est à l'abri du malheur. Mais la candeur a manifestement des limites puisque Mme Grey a attendu après les élections pour révéler son changement de cap à ses administrés.

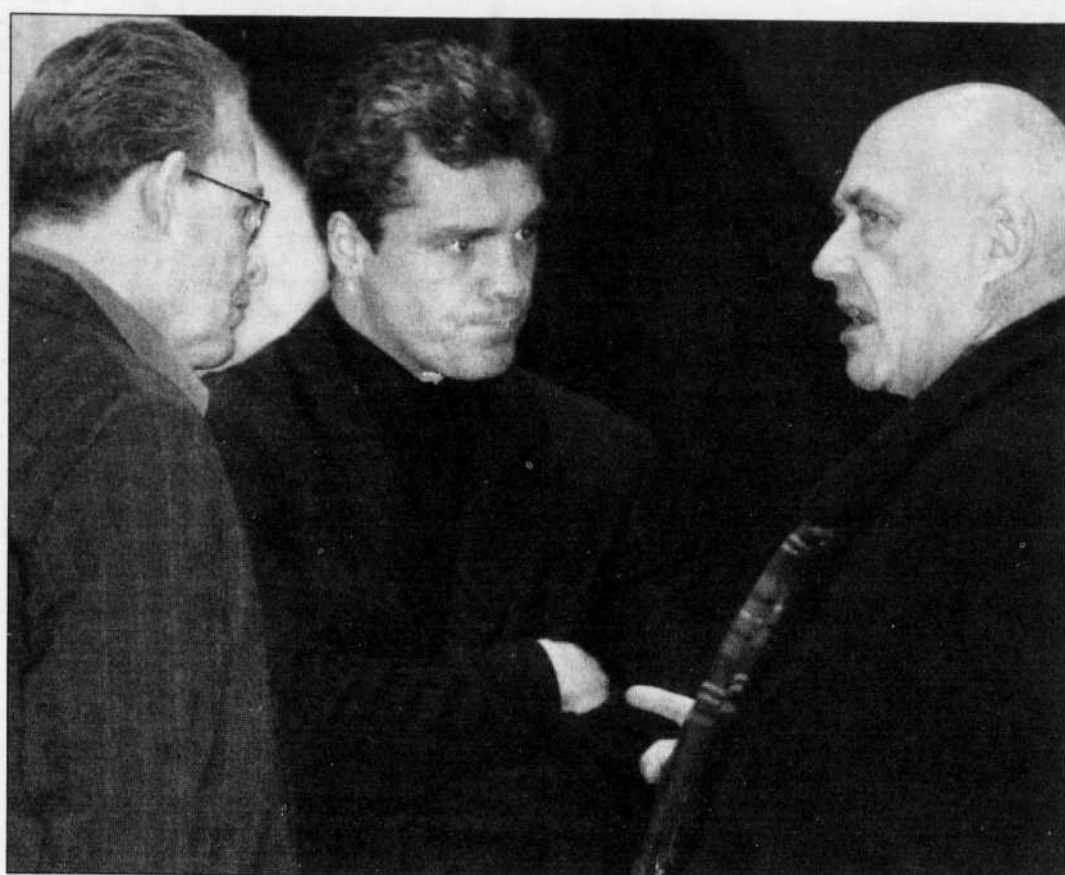
Un institut à forte tendance néo-démocrate — il porte même le nom de Tommy Douglas — proclame que le système de santé canadien n'est finalement pas du tout en crise. Il serait plutôt victime d'une conspiration de droite pour permettre au secteur privé d'avoir la chance de s'enrichir. Soulage, le NPD fédéral, qui vient de passer la dernière année à ne parler que de la prétendue crise en santé, ne fait ni un ni deux. À l'avenir, Alexa McDonough et ses joyeux drilles feront la guerre à la mondialisation à la place. Et si ça ne marche pas, il se trouvera certainement un autre institut à tendance de gauche pour leur apprendre que le phénomène est là pour longtemps.

Enfin, il y a quelques mois, le ministre Paul Martin et ses nombreux admirateurs étaient sur toutes les tribunes à encourager les Canadiens à donner un troisième mandat à Jean Chrétien. Sitôt élus, ils n'ont en tête que de fixer au plus tôt la date d'un congrès où le leadership de leur chef sera passé en revue. L'idée consisterait à convaincre M. Chrétien de tirer impérativement sa révérence.

Question: si Jean Chrétien a fait son temps au point que son parti doit envisager de grandes manœuvres pour le forcer à se retirer rapidement, à quel pouvaient penser messieurs Martin et Cie quand ils recommandaient le même premier ministre aux bons soins des électeurs l'automne dernier?

Je sais, je ne vous ai pas parlé de Joe Clark ou de Jean Charest. Ce serait trop long pour finalement pas grand-chose.

Chantal Hébert est columnist au Toronto Star.



Dave Hilton, père et fils, discutent avec l'avocat du boxeur, Paul Skolnick.

Hilton aurait agressé la mère des victimes

RDI et CFCF risquent d'être cités pour outrage au tribunal

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Il n'y aurait pas que les deux sœurs, des mineures, qui auraient été agressées sexuellement par le boxeur Dave Hilton, leur mère l'aurait été également, a-t-on appris hier au cinquième jour du procès du champion mondial des super-moyens de la WBC.

C'est ce que la cadette a confié aux policiers qui ont pris sa déclaration, laquelle a conduit au dépôt de neuf accusations d'agressions sexuelles contre le champion boxeur.

Cette révélation est survenue au moment où l'avocat de Hilton, Paul Skolnick, a fait remarquer à la jeune fille qu'elle n'avait pas dit aux policiers qu'elle avait vu sa sœur faire des fellations à l'accusé.

M^e Skolnick a en fait signalé au témoin qu'elle avait cependant dit aux policiers que sa mère lui avait confié avoir été forcée, contre son gré, à avoir des relations sexuelles avec Hilton.

La journée d'hier a permis au témoin d'établir encore plus fortement sa crédibilité alors qu'elle répondait aux questions de l'avocat de Hilton, pour une deuxième journée.

À un certain moment, la jeune fille de 16 ans a fait remarquer qu'il y avait deux erreurs dans la transcription de l'enquête préliminaire. Elle y retrouvait des mots qu'elle n'avait jamais prononcés. Elle en était certaine.

Après audition par la juge et les avocats, à plusieurs reprises, la juge lui a donné raison.

Jusqu'ici la jeune fille a maintenu ses déclarations aux policiers et à l'enquête préliminaire. Elle arrive même d'ajouter des détails. Par ailleurs, en

matinée, la juge Rolande Matte de la Cour du Québec qui préside le procès du boxeur a fait valoir qu'à son avis le Réseau de l'information (RDI) n'avait pas respecté l'ordonnance de non-publication quant à l'identité des deux présumées victimes, vendredi soir dernier.

Elle a demandé à la procureure de la Couronne de visionner la cassette et de juger de la situation. La juge Matte a rappelé que quiconque viole l'ordonnance s'expose à être cité pour outrage au tribunal.

La procureure de la Couronne Hélène Di Salvo a pris note des propos de la juge Matte. Elle a remis les cassettes en question au bureau de la Couronne qui verra s'il y a matière à poursuivre. Il reviendra à un juge de la Cour du Québec de trancher.

La Couronne examinera également si les reporters de l'émission *Pulse News*, à CFCF, n'ont pas également violé l'ordonnance visant à protéger l'identité des victimes mineures.

Finalement, il importe de noter que plusieurs des questions posées au témoin hier portaient sur la présence ou non de sa mère quand les agressions sexuelles reprochées à Hilton ont été commises.

Il ressort qu'elle était parfois à proximité. Il est déjà établi qu'elle est un des prochains témoins.

Quant à l'accusé Dave Hilton, il était accompagné hier de son père et de son entraîneur Henri Spitzer ainsi que d'un préposé du centre de désintoxication où il résidait depuis quelques mois, sur un ordre de la cour.

Le boxeur fait face à neuf chefs d'accusations d'agressions sexuelles sur deux mineures s'étalant sur une période de trois ans et trois mois, à compter de septembre 1995. Les fillettes n'avaient que 12 ans lors du premier incident.

Marois conseille à Landry de réfléchir avant de parler

PATRICK WHITE
REUTERS

Québec — La ministre québécoise de la Santé, Pauline Marois, a égratigné le premier ministre Lucien Bouchard et le seul candidat à sa succession, Bernard Landry, dans une entrevue diffusée à Télé-Québec hier soir.

La ministre s'est ralliée à Bernard Landry vendredi dernier à la suite d'une longue et difficile réflexion. Elle a confirmé qu'elle avait d'abord pensé se présenter en tandem avec le ministre de l'Éducation, François Legault, mais elle a subi un revers mardi dernier lorsque son allié a annoncé sa décision d'appuyer la candidature du ministre Landry.

La ministre Marois a déclaré hier soir que Bernard Landry devra aussi apprendre à travailler sur sa personnalité, étant donné les déclara-

tions à «*emporte-pièce*» qu'il a prononcées dans le passé. La semaine dernière, il a comparé malencontreusement le drapeau canadien à «*des bouts de chiffon rouge*».

«*M. Landry a les défauts de ses talents. Bernard Landry est un homme de grande qualité [...] et c'est vrai parfois qu'il s'emporte. Ses propos mêmes, à mon point de vue et je vais aussi loin que ça, dépassent sa pensée*», a-t-elle dit.

Elle propose même de lui offrir son aide.

«*Devenant le premier ministre du Québec, et je l'aiderai dans ce sens-là, il devra se permettre à chaque fois qu'il aura à faire des déclarations être capable de prendre ce recul nécessaire et de pondérer certaines de ses sorties*», a-t-elle affirmé.

La ministre s'est dite particulièrement «*blesmée*» du fait que les décisions prises à la santé aient nui à sa

Coup d'Elle devient Maison Hina

Les femmes en difficulté de Saint-Jean ont retrouvé leur refuge

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La maison d'hébergement pour femmes victimes de violence Coup d'Elle, à Saint-Jean-sur-Richelieu, rouvre ses portes, à une nouvelle adresse et sous un nouveau nom. C'est là qu'en juin 1999 une femme hébergée avait été assassinée par son mari.

La nouvelle résidence, Maison Hina, a été officiellement inaugurée, hier, toujours à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Hina, un mot puisé dans la mythologie polynésienne, signifie messagère, porteuse de nouvelle, qui incarne généralement une nouvelle façon de voir les choses.

Il était devenu impossible d'héberger à nouveau des femmes et des enfants dans une maison dont l'adresse avait été largement médiatisée, expliquait au cours d'un entretien téléphonique Mme Louise Riendeau, conseillère au Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

«*Après le meurtre, on a consulté les femmes victimes de violence conjugale qu'on continuait de servir, à l'externe.*» Cette consultation a vite fait comprendre que «*les femmes ne se sentaient pas à l'aise dans cette maison*». Il fallait donc ouvrir ailleurs.

Mme Ginette Roger avait été abattue par son mari le 10 juin 1999 dans la maison Coup d'Elle, sous les yeux de nombreux témoins, femmes et enfants.

L'intervenante qui travaillait à Coup d'Elle, le soir du meurtre, n'a toujours pas pu reprendre son emploi.

L'ancienne maison de Coup d'Elle est à vendre depuis un an, notait Mme Riendeau.

Le nouveau projet a coûté quelque 458 000 \$, une somme que les militants, intervenants et organisateurs ont pu amasser grâce à diverses campagnes de financement et grâce à une subvention du programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec.

La somme peut paraître importante, pour une maison à Saint-Jean, mais Mme Riendeau explique qu'il s'agit d'une maison de 14 chambres, qui doit aussi abriter des bureaux, pour la consultation.

Le Québec abrite 90 de ces maisons d'hébergement, ayant un budget annuel variant de 220 000 \$ à 250 000 \$.

Un programme a été instauré afin de permettre aux maisons qui ne disposaient pas d'équipement de sécurité de s'en doter: système d'alarme, contact direct avec la centrale de police, caméras de surveillance, etc.

Chaque année, 20 femmes sont tuées au Québec, chez elles ou dans la rue. Le meurtre à Coup d'Elle était «*une première en 25 ans d'existence*» dans une telle maison, prend soin de préciser Mme Riendeau.

Le Regroupement a profité de l'inauguration de la Maison Hina pour réitérer ses demandes au gouvernement. Il aimerait qu'une somme de 36 millions soit ajoutée au budget de 24 millions des maisons d'hébergement, afin de mieux payer les intervenantes et d'accroître les services. «*C'est le montant donné pour rénover le zoo et l'aquarium de Québec*», a signalé Mme Riendeau, avec un brin d'ironie.

Chaque année, 20 femmes sont tuées au Québec, chez elles ou dans la rue



Bernard Landry

de prendre ses concitoyens pour des valises ne lui est pas complètement étranger.

■ Pour l'occasion, à Ottawa, la députée bloquiste Suzanne Tremblay s'improvise porteuse de valises pour M. Landry. Dictionnaire à l'appui, elle offre un cours de diction à la presse parlementaire anglophone et démontre du même coup aux francophones que ce qui s'énonce bien phonétiquement ne se comprend pas plus clairement pour autant.

■ Le gouvernement Chrétien profite du même épisode pour confirmer qu'il pense que c'est en plantant des drapeaux unifoliés qu'on fait pousser des fédéralistes, tout au moins en sol québécois. Avis aux ministres Martin Cauchon et Denis Coderre, dans ce cas-ci, la référence n'est pas le dictionnaire mais plutôt dans un champ de choux, fréquenté de préférence par des volées de cigognes.

■ Pourfendeur attitré du gaspillage gouvernemental, le chef de l'Alliance canadienne envoie néanmoins aux contribuables albertains la facture d'une coûteuse bataille juridique engagée au nom de ses convictions morales. C'est en pourfendant abusivement un avocat qui avait eu la témérité de défendre un client accusé de pédophilie que Stockwell Day a reçu cette facture, laquelle n'a donc rien à voir avec ses anciennes fonctions de ministre provincial des Finances. Et tout cela juste après avoir fait campagne en promettant de ne pas imposer ses vues aux Canadiens.

■ Toujours à l'Alliance, après avoir vilipendé pendant des années et sur la place publique ceux de ses collègues qui s'inscrivaient à la caisse de retraite des députés, Deborah Grey change d'idée et souscrit à son tour. Elle explique candidement que la récente maladie de Preston Manning lui a rappelé que personne n'est à l'abri du malheur. Mais la candeur a manifestement des limites puisque Mme Grey a attendu après les élections pour révéler son changement de cap à ses administrés.

Un institut à forte tendance néo-démocrate — il porte même le nom de Tommy Douglas — proclame que le système de santé canadien n'est finalement pas du tout en crise. Il serait plutôt victime d'une conspiration de droite pour permettre au secteur privé d'avoir la chance de s'enrichir. Soulage, le NPD fédéral, qui vient de passer la dernière année à ne parler que de la prétendue crise en santé, ne fait ni un ni deux. À l'avenir, Alexa McDonough et ses joyeux drilles feront la guerre à la mondialisation à la place. Et si ça ne marche pas, il se trouvera certainement un autre institut à tendance de gauche pour leur apprendre que le phénomène est là pour longtemps.

Enfin, il y a quelques mois, le ministre Paul Martin et ses nombreux admirateurs étaient sur toutes les tribunes à encourager les Canadiens à donner un troisième mandat à Jean Chrétien. Sitôt élus, ils n'ont en tête que de fixer au plus tôt la date d'un congrès où le leadership de leur chef sera passé en revue. L'idée consisterait à convaincre M. Chrétien de tirer impérativement sa révérence.

Question: si Jean Chrétien a fait son temps au point que son parti doit envisager de grandes manœuvres pour le forcer à se retirer rapidement, à quel pouvaient penser messieurs Martin et Cie quand ils recommandaient le même premier ministre aux bons soins des électeurs l'automne dernier?

Je sais, je ne vous ai pas parlé de Joe Clark ou de Jean Charest. Ce serait trop long pour finalement pas grand-chose.

Chantal Hébert est columnist au Toronto Star.



Pauline Marois



Cornelius G. BULIK
Dr Réjean DAIGNEAULT

Encore Jeune à 100 ans

La fontaine de Jouvence.

432 pages - 22,50 \$

LES ÉDITIONS GUÉRIN En vente dans toutes les librairies (514) 842-3001

Grand solde d'hiver

50% et plus

Costumes d'automne 100% laine Importés d'Italie	Rég: 950\$ Solde 399\$
Vestes-Blazers 100% laine Importés d'Italie	Rég: 695\$ Solde 299\$
Pantalons 100% laine Importés d'Italie	Rég: 195\$ Solde 99\$
Cravates 100% soie Importées d'Italie	Rég: 95\$ Solde 40\$

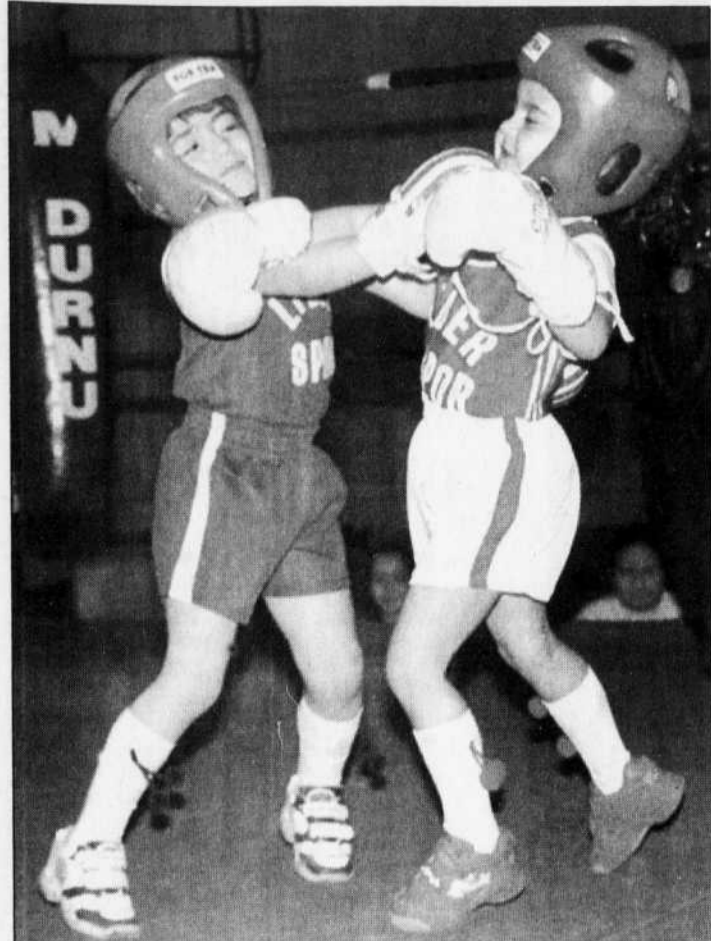
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
161. 861-3636

• LES ACTUALITÉS •

Jouer le jeu des vieux!



REUTERS

FILLES, quatre ans, boxe, jeu d'enfants. Lequel de ces termes vous semble incongru? Cette scène, croquée lors d'un tournoi de boxe féminine à Eskisehir en Turquie, a provoqué tout un tollé. «Ce n'était qu'un spectacle», s'est défendu Aysun Akgun, entraîneur pour l'équipe de boxe féminine.

Peter Milliken dirigera les travaux de la Chambre des communes

La revalorisation des députés ne viendra pas de la présidence

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Ce n'est finalement pas le candidat du «changement» qui a été élu hier à la présidence de la Chambre des Communes. Mais le discours du Trône qui sera lu cet après-midi devrait, à défaut de grands projets, contenir quelques promesses de modifications à la procédure parlementaire pour satisfaire les députés d'arrière-banc de plus en plus nombreux à se sentir dévalorisés.

Le député libéral Peter Milliken (Kingston and the Islands) a été élu après le cinquième tour de scrutin hier pour assumer la présidence de la Chambre des Communes. Jean Chrétien se retrouve donc avec 171 soldats.

Quelque 32 députés, dont certains alliancistes, s'étaient portés candidats. Le poste de président de la Chambre est des plus convoités: s'il oblige à l'impartialité, et donc interdit d'assister aux réunions du caucus de son parti, il octroie à son détenteur une prime de 52 000 \$ en plus du salaire de base de 68 200 \$. Le président gère un budget de 700 000 \$ dont 15 % peuvent être destinés à des réceptions de tou-

te sorte. En outre, il se voit offrir un petit appartement deux pièces dans l'édifice même du parlement ainsi que la Ferme du président, la résidence officielle sise dans le parc de la Gatineau.

Plusieurs parlementaires avaient vu dans l'élection du président de la Chambre une occasion d'envoyer un message au premier ministre pour qu'il accorde plus d'importance à ses députés d'arrière-banc. Une dizaine de libéraux se sont plaints publiquement au cours des derniers mois d'être devenus des machines à approuver les projets de loi. Plusieurs souhaitaient voir plus de votes libres.

Au moins deux candidats libéraux, Dan McTeague et Roger Galloway, avaient indiqué que s'ils étaient élus, ils militeraient en faveur de changements pour accroître le rôle des députés. Les députés n'auront finalement pas envoyé ce message. M. Milliken était perçu comme le candidat de l'establishment: il avait dit que ce n'était pas au président de la Chambre de proposer des changements. Mais M. McTeague insistait

hier sur le fait qu'il ne fallait pas conclure que les insatisfactions s'étaient évaporées.

«Je suis content du fait que nous ayons reçu un grand nombre d'apuis pour nos pensées, nos idées, a-t-il déclaré. Même si des députés en fin de compte ont mis une croix à côté du nom de M. Milliken, cela ne veut pas dire que la question est enlevée de [la préoccupation] des représentants.»

Le poste comprend un appartement, une résidence officielle et une prime annuelle de 52 000 \$

D'ailleurs, dans son mot de félicitations à M. Milliken, le premier ministre Jean Chrétien a indiqué que «c'est ça qui est la démocratie. On a des idées, on les avance. On gagne pas toujours mais on sait que si on a bien agi de bonne foi et qu'on a émis des idées qui avaient de l'allure, finalement, elle vont se retrouver dans les opérations de la Chambre des Communes et la vie de tous les députés.»

Selon les informations qui circulent, le premier ministre serait prêt à accorder plus de ressources aux comités parlementaires. Mais le discours du Trône sera silencieux sur le vote libre et sur un conseiller en éthique nom-

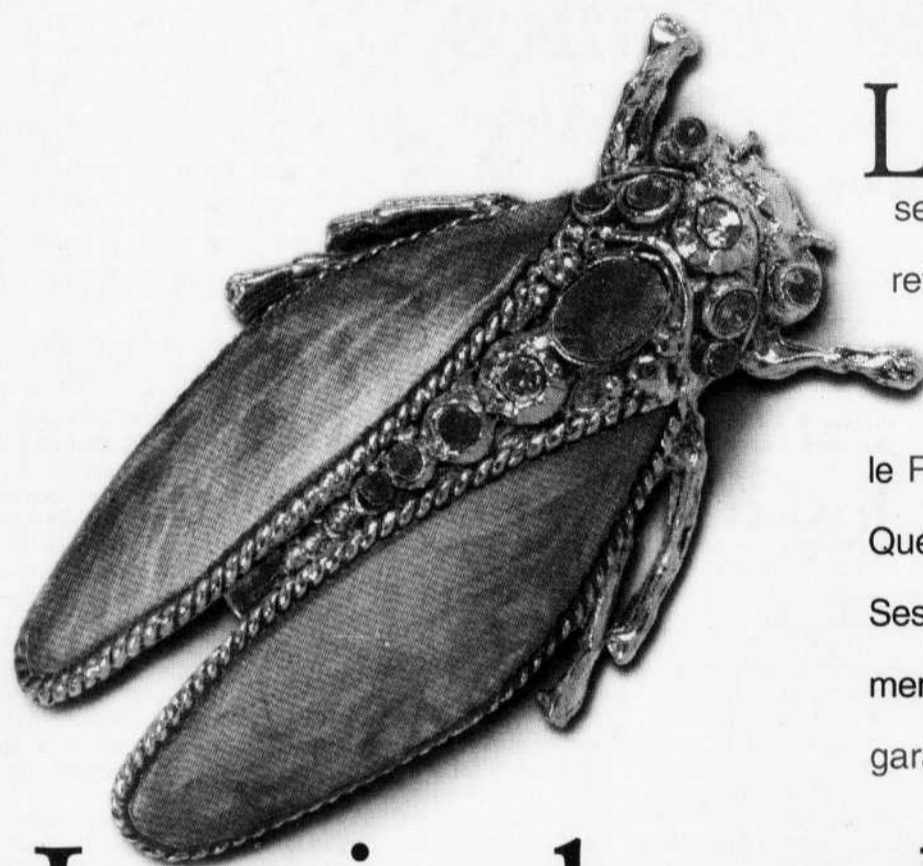
mé et redevable au parlement plutôt qu'au premier ministre.

Le discours du Trône ne présentera guère de nouveautés. On répètera les intentions en matière d'inclusion sociale et d'innovation. Les projets de loi morts au feuilletton à cause des élections constitueront l'essentiel du menu législatif du nouveau gouvernement. Selon une source, le projet de loi bonifiant le régime d'assurance-emploi sera le premier à l'étude.

En matière de procédures, par ailleurs, d'autres changements sont aussi à prévoir. Le leader en Chambre, Don Boudria, a indiqué qu'il voulait notamment colmater la brèche permettant aux partis d'opposition mécontents d'un projet de loi de déposer des milliers d'amendements, paralysant du coup les travaux.

Mais pour agir, M. Boudria aura besoin de l'appui des autres formations politiques. Et déjà, le Bloc a indiqué qu'il ne pourra compter sur lui.

«Absolument pas. Le gouvernement a suffisamment d'armes en main, a rétorqué le chef Gilles Duceppe. D'ailleurs, ils ont utilisé le bâillon plus que tout autre gouvernement. Alors s'ils enlèvent les armes minimales que l'on possède, ils auront tous les pouvoirs.»



La cigale ayant épargné toute sa vie se trouva fort bien pourvue quand la retraite fut venue.

Grand bien lui fit d'avoir opté pour le REER à taux progressif Placements Québec encaissable chaque année. Ses épargnes grandissaient régulièrement grâce à des taux avantageux garantis et fixés pour dix ans.

La cigale et le boni.

La beauté de ce récit, c'est qu'elle avait droit à un bien meilleur taux d'intérêt la première année grâce à un généreux boni.

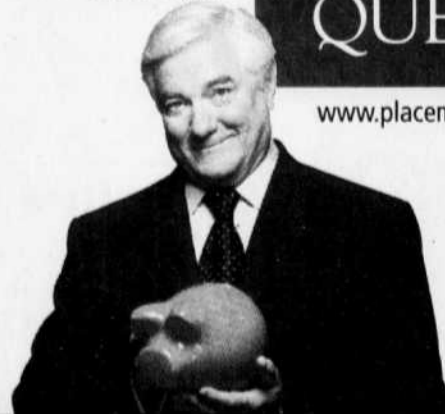
7,00%
la dixième année

5,75%

la première année incluant le boni de 1 % pour les nouveaux fonds REER

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca



Venez nous rencontrer :

Aux Promenades St-Bruno

DU 1^{er} AU 4 FÉVRIER

Au Fairview Pointe Claire

DU 8 AU 11 FÉVRIER

Aux Galeries d'Anjou

DU 15 AU 18 FÉVRIER

- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

Au Carrefour Laval

DU 22 AU 28 FÉVRIER

- Lundi au mercredi : 11 h à 17 h
- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

Au Carrefour l'Industrielle-Alliance

977, rue Sainte-Catherine Ouest (voisin de Simons, niveau Métro)

DU 1^{er} FÉVRIER AU 1^{er} MARS INCLUSIVEMENT

- Lundi au vendredi : 10 h 30 à 16 h 30
- Samedi et dimanche : 13 h 30 à 16 h 30

Québec 
Placements Québec

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Droits de pêche

Les autochtones veulent développer une stratégie nationale

ALISON AULD
PRESSE CANADIENNE

Halifax — Des leaders autochtones de tout le pays sont réunis à Halifax pour se doter d'une stratégie concernant leurs droits de pêche, dans l'espoir que celle-ci prévienne des conflits violents comme ceux qui ont éclaté l'an dernier sur la côte Est.

Certains craignent d'assister à d'autres affrontements, encore plus dangereux, si Ottawa refuse d'inclure les autochtones dans la gestion de cette lucrative industrie et continue de conclure des ententes à la pièce avec les réserves indiennes. Il s'agit d'une «attitude paternaliste» de la part du gouvernement fédéral, qui doit disparaître, a affirmé Second Peter Barlow, chef des autochtones d'Indian Island, au Nouveau-Brunswick.

La rencontre de trois jours se tient au moment où Ottawa s'appête à entamer de nouvelles négociations avec les autochtones au sujet de la pêche au homard.

«Il y a d'énormes pressions qui s'exercent ici pour en venir à une forme de stratégie nationale, mais ils savent très bien que nous ne pouvons pas y arriver par nous-mêmes, a déclaré Matthew Coon-Come, le chef de l'Assemblée des premières nations. Il y a beaucoup de frustration, d'incertitude et de peur à cause de ce que [les autochtones] ont vu la dernière fois», ajoutait-il.

Les leaders autochtones disent que leur stratégie inclurait un système permettant aux autochtones de participer à la gestion de la ressource. Ils souhaitent que cette stratégie soit ébauchée avant qu'Ottawa n'entame les négociations avec les bandes.

La plupart des bandes autochtones des provinces atlantiques ont signé avec Ottawa des ententes d'un an sur la pêche au homard. Ces ententes viennent à échéance en mars, et le gouvernement fédéral espère négocier cette fois des accords valables pour une période de cinq ans.

Certains disent que le gouvernement fédéral pourrait avoir plus de difficulté à convaincre les bandes de signer de telles ententes après les affrontements qui ont opposé des agents du ministère fédéral des Pêches et Océans à des pêcheurs autochtones de Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, et d'Indian Brook, en Nouvelle-Écosse.

Selon M. Coon-Come, toutes les bandes observeront la façon dont Ottawa traitera le conflit à Burnt Church, et décideront alors à partir de cela comment ils agiront concernant leurs propres ententes.

LE DEVOIR

LE MONDE

L'inculpation de Pinochet



CLAUDIA DAUT REUTERS

Des membres de familles de victimes de la répression sous la dictature d'Augusto Pinochet se sont réjouis, hier devant l'édifice de la Cour suprême du Chili, de la décision du juge Guzman.

Un test pour la démocratie chilienne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — L'inculpation de l'ex-dictateur Augusto Pinochet est un test pour la démocratie au Chili, ont estimé des analystes, selon lesquels ce pays d'Amérique du Sud sortira cependant renforcé de cette épreuve.

La plus grande inquiétude porte sur l'éventuelle réaction des militaires de la dictature, aujourd'hui à la retraite, et de l'état-major des armées qui a généralement soutenu son ancien chef. «C'est un moment critique pour la démocratie au Chili», a déclaré Emilio Meneses de l'Université catholique de Santiago, ajoutant que les prochains jours seraient décisifs.

Tandis que des analystes n'attendent pas d'action directe des partisans de l'ex-chef de l'État, certains pensent que le gouvernement pourrait céder aux pressions visant à libérer Pinochet pour raisons de santé. «Il est normal que les militaires ne soient pas satisfaits, ce qui ne signifie pas qu'ils feront quoi que ce soit d'inconstitutionnel», a ajouté M. Meneses.

Retenue de l'armée

Ricardo Israel, directeur de l'Institut de sciences politiques de l'Université du Chili, est du même avis. «Il y aura une réaction des militaires, mais il faut avoir présent à l'esprit que jusqu'à présent ils se sont comportés d'une manière strictement constitutionnelle», a-t-il rappelé.

Le ministre de l'Intérieur, Jose Insulza, a nié dimanche des rumeurs sur des cas d'insubordination dans certains secteurs de l'armée. Il a également écarté l'existence de négociations visant à dégager une «solution politique» au cas Pinochet, comme le réclame la droite d'opposition.

Pour d'autres analystes, les pressions exercées par les militaires et les partisans de l'ancien dictateur pourraient être couronnées de succès.

«Il peut y avoir des pressions telles qu'en définitive la justice ne sera pas rendue», a déclaré Ma-

nuel Antonio Garreton, sociologue de l'Université du Chili. «Je crains qu'il y ait un signal au pouvoir judiciaire pour en terminer ainsi: l'inculper, le soumettre à un procès et immédiatement le suspendre pour raisons de santé», a-t-il ajouté.

Même s'il est jugé, Augusto Pinochet, âgé de 85 ans et dont la santé ne cesse de se détériorer, pourrait ne jamais purger de peine. Mais selon de nombreux analystes, le fait que le juge Guzman ait décidé de l'inculper est déjà une victoire pour la démocratie restaurée dans ce pays après 17 ans de dictature.

Égalité devant la loi

«La décision est extrêmement importante. Elle a démontré que tous les Chiliens sont égaux devant la loi», a estimé M. Meneses. «C'est historiquement important, même si je suis convaincu qu'il sera libéré pour raisons de santé», a approuvé M. Israel, estimant que «même s'il est libéré, cela ne changera pas l'importance de la décision».

«C'est un exemple international énorme. Il n'y a rien eu de comparable dans les anciens pays communistes; en Argentine, au Brésil, en Espagne il n'y a pas eu de procès politiques; au Pérou, il y a eu deux amnisties», a-t-il rappelé.

La décision du juge Guzman améliore aussi l'image internationale du gouvernement de coalition du président socialiste Ricardo Lagos. Après avoir joué un rôle crucial dans le retour de la démocratie au Chili, M. Lagos avait également pressé la Grande-Bretagne de ne pas extraditer le général Pinochet en Espagne. L'ex-dictateur était finalement rentré libre au Chili le 3 mars dernier, à l'issue de près de 17 mois de détention à Londres.

L'assurance du président Lagos selon lequel les autorités chiliennes étaient parfaitement capables de juger Augusto Pinochet s'était heurtée au scepticisme des organisations de défense des droits de l'homme, réclamant la mise en accusation de l'ancien dictateur pour les crimes de son régime.

La paix au Proche-Orient

La violence se poursuit

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — La violence a repris hier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au lendemain de l'arrêt des négociations de paix de Taba et alors que Yasser Arafat réaffirmait sa volonté de faire la paix.

Un Palestinien a été tué par l'armée israélienne dans la bande de Gaza et un colon israélien par balles en Cisjordanie, alors que les espoirs de paix s'éloignaient.

Ces décès portent à 388 le nombre de morts depuis le début de l'intifada, le 28 septembre.

Barak avait annoncé dimanche soir le gel «des contacts politiques avec Yasser Arafat et ses collaborateurs jusqu'à l'élection» au poste de

premier ministre le 6 février. Mais le candidat de la droite, Ariel Sharon, donné grand vainqueur par les sondages, a fait savoir qu'il ne poursuivrait pas les pourparlers sur leur base actuelle et ne s'estimerait pas tenu par les concessions de Barak.

Les négociations de Taba se sont achevées samedi soir sans accord ou percée majeure.

Yasser Arafat a réaffirmé hier soir dans une interview à la télévision israélienne sa volonté de faire la paix, et a évoqué pour la première fois ouvertement la possibilité de maintenir certaines colonies juives en Cisjordanie. Arafat n'a pas fermé la porte à une poursuite des négociations de paix en cas d'accession d'Ariel Sharon au poste de premier ministre.

Des changements à l'aide sociale

Bush fera appel aux groupes religieux

Ces mouvements recevront des fonds importants au cours des dix prochaines années

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Washington — Les tenants de la stricte séparation de l'Église et de l'État s'inquiètent d'un projet présenté cette semaine par George W. Bush. Le président a en effet annoncé hier qu'il allait faire appel aux associations religieuses pour renforcer l'action sociale du gouvernement fédéral.

Dès sa deuxième semaine à la Maison-Blanche, Bush a mis sur pied hier un bureau spécial chargé de distribuer des fonds importants aux groupes religieux et organisations caritatives pendant les dix prochaines années pour qu'ils s'occupent de crèches, garderies, aumôneries et programmes de désintoxication.

Pour justifier son projet, le président américain a affirmé que les mouvements religieux devaient contribuer à soigner les maux dont souffre la société. «Une société compatissante est une société qui reconnaît le grand pouvoir de la foi», avait-il dit la semaine dernière. «La compassion, c'est le travail de toute une nation, pas seulement du gouvernement», a ajouté hier le président.

Il a souligné que le gouvernement ne parviendrait jamais à se substituer complètement aux associations d'entraide, qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la réhabilitation des drogués, l'enfance abandonnée, la violence familiale, l'assistance aux détenus ou l'aide aux sans-abri.

Bush a annoncé cette initiative devant les représentants d'une trentaine d'organisations représentant diverses religions, et a signé deux décrets.

Le premier crée un bureau à la Maison-Blanche pour les initiatives communautaires confessionnelles, et le second instituera dans cinq ministères

(éducation, travail, santé, logement, justice), des centres de coordination d'action avec les organismes confessionnels.

Le programme que Bush entend mettre en place permettra aux associations religieuses d'entraide de concourir au même titre que leurs rivaux laïques pour obtenir l'aide de l'État, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, au nom du principe de la séparation de l'Église et de l'État. L'assistance fédérale aux organismes caritatifs représente entre 10 et 20 milliards de dollars par an.

Répondant aux critiques des défenseurs d'une stricte séparation de l'Église et de l'État, le président a souligné que ce plan n'avait pas pour but de financer des activités religieuses, mais simplement de stopper toute discrimination entre les groupes religieux et les associations privées laïques prestataires de services sociaux.

Pour sa part, le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer a assuré que la Maison-Blanche était disposée à oeuvrer de concert avec le Congrès pour que les programmes sociaux de groupes confessionnels soient soumis aux mêmes normes que ceux des associations laïques.

Il a également estimé que les changements législatifs nécessaires pour que les organisations religieuses puissent toucher des fonds fédéraux bénéficieraient d'un large soutien au Congrès, y compris au sein de l'opposition démocrate.

Pour mettre en place ce nouveau programme, Bush, qui est un lecteur régulier de la Bible, comme son prédécesseur démocrate Bill Clinton, s'est inspiré de son expérience dans ce domaine en tant que gouverneur du Texas. Durant sa campagne présidentielle il s'était présenté comme un conservateur «avec du cœur».

«Une société compatissante est une société qui reconnaît le grand pouvoir de la foi»

Le président indonésien fait toujours l'objet d'une enquête

Wahid est pris à partie par les étudiants

ARNAUD DUBUS LIBÉRATION

Bangkok — Les étudiants indonésiens, qui avaient provoqué la chute du dictateur Suharto en mai 1998, sont de retour en force dans les rues de Jakarta. Vêtus de vestes aux couleurs de leur université, le visage couvert de pâte dentifrice pour parer aux effets des gaz lacrymogènes, 10 000 d'entre eux ont tenté d'investir hier le Parlement en arrachant les grilles d'entrée, avant d'être bloqués par la police. La cible de leur colère est cette fois Abdurrahman Wahid, le premier président indonésien élu par un processus démocratique.

Pour l'instant, les étudiants ne réclament pas la démission du président Wahid. Mais ils exigent des comptes sur son implication dans deux affaires de corruption examinées hier par une commission parlementaire.

Dans le premier scandale, baptisé Buloggate par la presse, le masseur personnel de Wahid s'est prévalu du président pour extorquer 3,7 millions de dollars à l'agence nationale de distribution alimentaire (Bulog). La commission parlementaire continuait à débattre dans la soirée du rôle joué par Wahid dans ce détournement.

Le président est aussi accusé d'avoir empêché pour son propre compte un don de 2 millions de dollars du sultan Hassanah Bolkiyah de Brunei. L'apparente incapacité d'Abdurrahman Wahid à calmer les révoltes séparatistes aux deux bouts de l'archipel — à Aceh et en Irian Jaya — et l'impunité dont, de fait, continuait à jouir Suharto et sa famille, ajoutent encore aux frustrations des étudiants.

Courrier spécial

Si la commission conclut à l'implication du président dans le Buloggate et le Bruneigate et si le Parlement entérine jeudi ce rapport, plusieurs lettres d'avertissement seront envoyées à Abdurrahman Wahid, le sommet de s'expliquer. Faute de réponse satisfaisante, une session spéciale de l'Assemblée consultative populaire (MPR, soit le Parlement, les représentants des régions et des groupes sociaux) peut lancer une procédure de destitution. Celle-ci pourrait toutefois traîner pendant plusieurs mois.

La semaine dernière, le président Wahid, qui comparait devant la commission parlementaire pour s'expliquer, avait quitté brutalement la salle, estimant la procédure contraire à la Constitution. Hier, il a tourné en dérision les manifestations et répété qu'il



DARREN WHITESIDE REUTERS

Des policiers indonésiens ont tenté, hier, de bloquer le passage à des manifestants anti-Wahid qui tentaient de pénétrer dans le Parlement à Jakarta.

ne «démissionnerait jamais, parce qu'il avait été élu par le MPR».

La position de Wahid n'est pas encore sérieusement menacée: il bénéficie toujours du soutien passif de sa vice-présidente Megawati Sukarnoputri qui contrôle la faction la plus importante du Parlement. L'atmosphère de plus en plus délétère n'en joue pas moins en faveur de ses nombreux opposants — une alliance de circonstance comprenant les militaires et politiciens suhartistes nostalgiques de l'ancien régime et des fondamentalistes musulmans.

La nervosité croissante des dizaines de milliers de banaser (la milice de sécurité du Nahdlatul Ulama, le mouvement musulman dirigé par Wahid jusqu'en 1998) prêts à défendre «leur» président jusqu'au bout, laisse craindre un

dérèglement violent si les manifestations anti-Wahid prennent de l'ampleur.

EN BREF

Les sauveteurs luttent

(Reuters) — Les survivants du séisme de Bhuj, dans le nord-ouest de l'Inde, ont passé leur troisième nuit à la belle étoile autour de bivouacs, certains avec, auprès d'eux, de grands sacs blancs contenant la dépouille d'un proche. Les sauveteurs, marchant sur les décombres comme sur des œufs en raison du risque omniprésent d'effondrement, sont parvenus hier à extraire des gravats une miraculée de 90 ans et découvert, vivant, un garçon de trois ou quatre ans. Mais ils n'ont plus grand espoir de retrouver d'autres rescapés, quatre jours après le tremblement de terre qui aurait fait 20 000 morts. Le premier ministre indien Atal Behari Vajpayee est arrivé dans cette ville chargée d'histoire dont la plupart des monuments ont été détruits. Il a insisté sur le besoin urgent d'aide pour les villages avoisinants, qui en sont pour l'instant privés. «Il faut accélérer les secours. L'aide manque dans ces villages», a-t-il déclaré. «C'est un désastre d'une ampleur exceptionnelle. Tout le monde doit s'entre-aider pour faire face.»

Probable scrutin en Angleterre

(AFP) — Le premier ministre britannique Tony Blair a convoqué pour aujourd'hui une réunion de son gouvernement destinée à préparer le prochain programme électoral, a indiqué Downing Street, dans un nouveau signe de la probabilité d'un prochain scrutin anticipé. Les ministres se réuniront à la résidence du premier ministre, à Downing Street, pour avoir une discussion en toute liberté, a ajouté hier un porte-parole devant la presse. La classe politique britannique s'attend à ce que M. Blair, conforté par des sondages qui donnent à son parti travailliste jusqu'à 15 points d'avance sur les conservateurs, convoque un scrutin anticipé au printemps prochain, peut-être le 3 mai. La législation actuelle s'achève en mai 2002.

Affrontements à Mitrovica

(Reuters) — Un Albanais a été tué et deux autres blessés hier au cours d'affrontements avec des Serbes dans la poudrière kosovare de Mitrovica, a indiqué la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN. Le porte-parole de la KFOR, le major Nicolas Engelbach, a déclaré qu'Albanais et Serbes s'étaient affrontés à coups de grenades dans le quartier mixte de la Petite Bosnie, situé dans la partie serbe de la ville. «Il y a eu un affrontement entre Albanais du Kosovo et Serbes du Kosovo dans le nord de Mitrovica», a-t-il dit, ajoutant que des combats avaient déjà eu lieu ce week-end dans la même zone.

Libération sous caution

(AFP) — Un journaliste réformateur iranien arrêté samedi pour avoir «critiqué le pouvoir judiciaire», dominé par les conservateurs, a été libéré sous caution hier, a rapporté l'agence officielle IRNA. Naghi Afchari, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Hadis*, publié à Ghazvin (ouest), a été relâché après avoir versé une caution de 2500 dollars, a indiqué son frère. Hadis avait également été suspendu samedi pour la publication d'une caricature «insultante» à l'égard de la justice. IRNA a précisé que le journal resterait fermé jusqu'en mars, date prévue du passage en jugement de cette affaire. Naghi Afchari est le père d'Ali Afchari, un des responsables du principal mouvement d'étudiants, le Bureau de consolidation de l'unité, condamné le 13 janvier à cinq ans de prison pour sa participation à une conférence jugée «anti-islamique» à Berlin en avril.



Hélène SÉGUIN
Benoît THIBAUT

Le monde contemporain
5^e secondaire

Comprendre le
monde contemporain.

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Le blues du cow-boy

Le régionalisme qui s'exprime dans l'Ouest est le fruit d'une frustration, celle d'être incapable d'influencer la gouverne fédérale. Il n'est en rien comparable au nationalisme québécois qui exprime à l'inverse une volonté de se gouverner soi-même et d'être reconnu comme un peuple distinct.



Au moment où reprennent les travaux de la Chambre des communes, à Ottawa, un mouvement de fronde se lève dans l'Ouest, nourri par un sentiment d'aliénation qui n'est pas nouveau mais que la dernière campagne électorale fédérale a exacerbé.

Un groupuscule vient de former un parti indépendantiste en Alberta, une idée, toutefois, celle du séparatisme, qui ne reçoit l'appui que de 7 % de l'électorat de cette province sondé la semaine dernière pour *The National Post*.

A côté, des intellectuels associés à l'école de Calgary, des néo-libéraux bon teint qui ont influencé lourdement l'opinion publique et la pratique politique depuis quelques années dans cette province, recommandant au premier ministre Ralph Klein d'adopter à l'égard d'Ottawa une politique autonomiste.

Dans une lettre ouverte, la semaine dernière, ils ont suggéré que l'Alberta fonde son propre régime de retraite, percevra elle-même ses impôts, crée sa propre police provinciale, défie la loi canadienne sur la santé et amorce les procédures d'une réforme du Sénat dans lequel les Albertains seraient mieux représentés qu'aujourd'hui.

En Colombie-Britannique, quelques voix s'étaient fait entendre également en faveur de l'indépendance. Cette option a déjà recueilli jusqu'à 11 % d'appui dans l'électorat. Mais là comme dans la province voisine, aucun René Lévesque ne s'est encore présenté pour transformer ces mouvements d'humeur en force politique véritable.

À première vue, on pourrait croire que l'histoire du Québec se répète à l'ombre des Rocheuses. Mais tel n'est pas le cas. Au Québec, on réclame depuis longtemps une plus grande autonomie. Dans l'Ouest, le phénomène est inverse. Le mécontentement ne vient pas d'un désir de se gouverner soi-même qui serait frustré par le gouvernement central, mais de la volonté d'exercer au Canada une plus grande influence.

Il y a quelques années, 69 % des citoyens de la Colombie-Britannique estimaient que leur province n'avait pas l'influence qui devrait lui revenir au pays et 90 % croyaient qu'ils étaient sous-représentés aux Communes. Dans le sondage publié hier par le *Post*, 70 % des Albertains affirment se sentir exclus des cercles du pouvoir fédéral.

Or les habitants de ces deux provinces sont ceux, avec les Ontariens, qui contribuent le plus au trésor fédéral. Un politologue de la Colombie-Britannique a évalué à trois milliards de dollars par an le «coût» de l'appartenance de sa province au Canada. Récemment, des experts de la province voisine ont brandi ce chiffre: chaque Albertain verse en moyenne 1955 \$ de plus à Ottawa qu'il n'en retire en services et en transferts financiers.

Cependant, toutes les données récentes indiquent que le sentiment d'appartenance de ces citoyens au Canada reste inébranlable.

Le contexte favorise l'expression de ce sentiment d'aliénation. Durant la campagne électorale fédérale, Jean Chrétien a fait sentir aux Albertains qu'ils n'étaient pas de vrais Canadiens, qu'ils ne partageaient pas les valeurs canadiennes. Les libéraux se sont attaqués directement au gouvernement Klein en lui reprochant de vouloir bafouer la loi canadienne de la santé par l'instauration de cliniques privées.

À ce vieux sentiment d'aliénation s'est ajoutée la frustration provenant de l'incapacité de l'Alliance canadienne, qui a ses racines en Alberta, de faire élire plus que deux députés à l'est du Manitoba, pour un troisième scrutin d'affilée.

Ce constat d'échec à se faulxer jusqu'au cœur du pouvoir fédéral a poussé des leaders d'opinion locaux à se replier sur leur province. Si nous ne pouvons pas gouverner le Canada à notre manière, se disent-ils, alors replions-nous sur l'Alberta et transformons-la en paradis terrestre.

Le sondage publié hier montre bien la différence qui existe entre les deux mouvements, le nationalisme québécois et le régionalisme de l'Ouest. Ainsi, si 70 % des Albertains ont le sentiment d'être ignorés par Ottawa, seulement 47 % des Québécois sondés expriment la même frustration. Or seulement 7 % des Albertains envisagent l'indépendance, contre 37 % des Québécois.

Cela indique que l'insatisfaction à l'égard d'Ottawa n'entraîne pas en elle-même la volonté de s'emanciper et que l'indépendantisme au Québec se nourrit à bien d'autre chose qu'à cette seule insatisfaction. C'est que le Québec forme une nation, tandis que l'Alberta forme une région.

Cette distinction entre les deux mouvements centrifuges rendra d'autant plus difficile l'élaboration de solutions. Donner plus d'autonomie aux provinces rendrait peut-être le Québec plus heureux, mais pas nécessairement les citoyens de l'Ouest. Accroître le poids de l'Ouest dans les instances fédérales aurait pour conséquence une réduction du poids du Québec. C'est la quadrature du cercle. Devant lequel le gouvernement Chrétien et la plupart des fédéralistes semblent devenus impuissants.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

La compassion et nous

Latimer est en prison. La Cour suprême du Canada a rejeté son appel. Elle a exclu le meurtre par compassion. Certains s'étonnent de la froideur des juges.

Pourtant, Latimer n'a jamais nié avoir tué ou voulu tuer sa fille. La sentence est clairement prévue au Code criminel pour cela. Mais certains s'émeuvent plus sur le sort de Latimer que sur celui de sa fille. C'est que la sympathie va peut-être plus aisément à Latimer, qu'on a vu et dont l'apparence ne suggère rien d'affreux et de dur, que pour une fillette qu'on n'a jamais vue sourire, pleurer ou parler.

Ne déformet-on pas la compassion dans cette affaire? N'y a-t-il pas une confusion entre la volonté de l'un de vouloir éliminer l'autre qui souffre et celle de celui qui souffre de vouloir en finir? Serait-ce que la souffrance de l'autre nous trouble au point que cela nous autoriserait à y mettre fin en supprimant le souffrant?

Cette affaire n'a rien à voir avec un éventuel débat sur l'euthanasie; une éventuelle loi sur l'euthanasie ne permettrait pas la décision unilatérale d'un père de supprimer son enfant souffrant parce qu'il souffre.

Notre civilisation a retiré le droit paternel absolu sur la vie et la mort de sa femme et de ses enfants. Certains voudraient-ils nous y ramener? Dans un monde qui nous promet une vie de plus en plus longue, ne sommes-nous pas en train de vouloir éliminer tout ce qui ressemble de près ou de loin à une entrave à la jouissance de cette longue vie?

C'est peut-être que plus la vie s'étire, plus elle se banalise et plus on juge de la qualité de celle de l'autre à l'aune du dérangement qu'elle peut nous occasionner. Verrons-nous bientôt le meurtre de jeunes drogués et prostituées, sans toit, par compassion, tentant ainsi de se convaincre qu'on leur a rendu service en mettant fin à leur vie misérable (et coûteuse pour la société)?

Verrons-nous bientôt une femme justifier par la compassion le meurtre de sa mère âgée et malade dont elle s'occupait et dont la souffrance lui apparaissait intenable, inutile, quand ce n'est pas parce que coûteuse pour elle et la société?

La compassion serait-elle devenue un sentiment d'utilité publique, au lieu d'être ce qui

permet de voir la beauté et la bonté dans l'autre (souffrant ou non)? La compassion serait-elle une affaire de crainte de la souffrance?

Désormais, les malades, handicapés, les personnes âgées devront-ils craindre la «compassion active» de parents, médecins, infirmières ou préposés? Serions-nous sur le point de nous offrir la terreur par la compassion?

Claude Cardinal
Janvier 2001

Mentir sous serment

Fascinant que cette nouvelle soit passée inaperçue et sans commentaire («Clinton avoue avoir menti sous serment», *Le Devoir*, 20-21 janvier 2001). Peut-être, justement, parce qu'elle se passe de commentaire? Et on veut nous faire croire que les politiciens ne mentent pas!

Voilà un des hommes les plus puissants de la planète, sinon le plus puissant, qui reconnaît avoir menti sous serment. C'est ce qu'on appelle un parjure. C'est pire qu'un mensonge, ça, non? Personne n'en parle, n'en écrit. Pas de commentaires. Je n'en reviens toujours pas.

Daniel Rancourt
Janvier 2001

Olé!

Nos cœurs de fédéralistes endurcis ont failli fondre d'émotion à l'écoute des beaux discours de notre futur chef souverainiste et premier ministre, le dimanche 20 janvier dernier.

Enfin, ils seraient terminés, les malentendus. Et ce serait chose de passé, les frictions à couleurs ethniques. «Plus jamais il ne faudra... Finies les accusations de nationalisme ethnique...» Touchant! Tellement sincère que nous devenions à demi convertis.

Et voilà que M. Landry, égal à lui-même, avec une hargne contenue, un mépris de toujours pour notre drapeau canadien, etc., lance: «Il n'est pas question de faire le trottoir pour quelques bouts de chiffon rouge.»

Moyenne dégingolade! Que de culot! Que de bassesse de la part d'un homme d'envergure. Une gifle pour plus de la moitié des Québécois de langue française et pour la portion d'anglophones que son parti veut courtiser.

Pourtant, ces gens qui préchent le rapprochement sont ceux qui, à juste titre, ont déba-

téré contre une bande de radicaux piétinant et brûlant le fleurdelisé.

Où voyez-vous la différence liée à tout le respect d'un drapeau? Que faites-vous de la majorité des 50 % + plus 1 de votants potentiels qui, pour certains, seraient ouverts s'ils réalisaient que ces politiciens sont sincères en alliant discours et gestes. Et cela, pour autant que leur enthousiasme et leur euphorie pour la cause ne les rendent pas hargneux, grincheux et irrespectueux des valeurs que cette portion de gens représente.

Devant le tollé, fine mouche et pris au piège, sourie en coin, il susurre qu'il ne parle pas du drapeau (qui a aussi du blanc... finasse-t-il), mais se réfère au *Littre* pour définir la taureau-machie. Olé!

Chiffon, entre autres choses, veut dire guenille, lambeau de vieux linge. Et faire le trottoir égale prostitution.

C'en était fini des astuces, clamait le chef tout récemment!

Pour sa gouverne et celle des plus anarchistes, disons que les homards ne sont pas encore pris au piège des bonnes intentions souverainistes, ou, à l'inverse, cuits dans le bouillon des ruses séparatistes. Les Québécois-Canadiens ont toujours leurs pinces...

Madeleine J. Bergeron
Québec, janvier 2001

Appeler un chat, un chat

Bientôt, Sheila Copps va obliger tous les Québécois à se faire tatouer un drapeau canadien sur le front. Depuis cinq ans (j'habite dans le Vieux-Montréal, près du port), des mâts arborant l'unifolié poussent à une vitesse ahurissante. Le Vieux-Port est en voie de devenir un immense billboard de propagande canadienne. Il y a, dans ce parc, moins d'érables que de phalux portant feuille d'éralbe.

Nul doute que ce reboisement politique de drapeaux est ressenti dans notre quartier paisible et pittoresque comme une agression quotidienne. Faut-il surencherir et accroître la présence du fleurdelisé? Je ne le crois pas. Mais, quand un politicien se lève debout et appelle un chat, un chat, nous devrions saluer son courage.

Marie Barbara
Montréal, 26 janvier 2001

LIBRE OPINION

Le Québec et la construction de la ZLEA

PIERRE PAQUETTE

Député de Joliette à la Chambre des communes
Porte-parole du Bloc québécois
en matière de commerce international

Dans son éditorial intitulé «Bientôt la ZLEA» (*Le Devoir*, 6 et 7 janvier 2001), Bernard Descôteaux soulève une question primordiale concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), celle de la place des parlementaires et de l'ensemble de la société civile dans le processus de négociation en cours. Le Bloc québécois a fait écho à maintes reprises à cette volonté de plus en plus affirmée de démocratiser la construction des grands ensembles économiques et de rendre plus transparents les processus de négociation sur les accords commerciaux. En effet, la plupart des gouvernements conviennent maintenant que de tels accords ont des effets sur les plans culturels, sociaux, environnementaux et même politiques. C'est cette prise de conscience qui a amené, en avril 1998, à Santiago, les 34 chefs d'États et de gouvernements impliqués dans les négociations à reconnaître pour la première fois la nécessité de consulter les sociétés civiles de leur continent sur le processus d'intégration.

D'ailleurs, pour un lieu représentatif des sociétés civiles des Amériques, un grand nombre d'organisations sociales — des syndicats, des groupes sociaux, de femmes, d'environnementalistes, d'autochtones, de défense des droits humains, des organismes de coopération, etc. — ont créé l'Alliance sociale continentale (ASC). Au Québec, le Réseau québécois sur l'intégration continentale fait partie de cette alliance, qui de-

mande d'être reconnue et intégrée au processus comme l'est déjà le Forum des gens d'affaires.

Le Bloc québécois demande que tous les groupes jouissent de la même accessibilité aux décideurs, qu'ils aient des préoccupations démocratiques, sociales, environnementales ou commerciales.

Les citoyens n'acceptent plus les négociations faites au sein d'un club restreint de gouvernements et effectuées derrière des portes closes. La société civile exige le droit de parole qui lui revient et il est impératif de répondre à ces préoccupations. Le sort réservé à l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), de même que l'opposition des pays en voie de développement exprimée à Seattle, devraient d'ailleurs servir de leçon.

La nébuleuse consultation publique annoncée récemment par le ministre fédéral du Commerce international, Pierre Pettigrew, en vue d'un éventuel traité de libre-échange avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, n'est pas de nature à nous rassurer. En ne révélant aucun détail quant au déroulement de cette consultation — alors que les négociations doivent commencer à la fin de février —, le gouvernement fédéral se donne des airs de transparence, même s'il ne présente aucune volonté concrète en ce sens.

Si la participation de la société civile doit être élargie, le Bloc québécois croit aussi qu'il faut renforcer le rôle des parlementaires dans ces processus de négociations internationales. Aucun mécanisme formel n'est prévu au sein de la ZLEA afin d'assurer une présence parlementaire au cours des négociations. Le Bloc québécois croit fermement que cette présence est essentielle afin de combler une partie du déficit

démocratique. Les parlementaires sont élus par la population; leur présence apporte une légitimité essentielle pour la réussite du processus. L'intégration économique représente un défi certain lorsqu'il est question de droits sociaux. Pourtant, nous croyons que la mondialisation et la continentalisation peuvent créer les conditions pour le développement des droits et l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Le Bloc québécois considère qu'il est impératif de tenir compte des droits sociaux dans tout accord de libre-échange. Nous sommes d'ailleurs très inquiets de l'attitude du gouvernement libéral à cet égard. En juin dernier, lors d'une comparution devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le ministre Pierre Pettigrew affirmait que les droits sociaux n'avaient rien à voir avec le commerce, ajoutant que les ministres du commerce international ne pouvaient faire le travail de tous les ministres!

Cette affirmation va à l'encontre de la position du Bloc québécois et de l'ensemble des groupes concernés quant au respect des droits des travailleurs, un aspect devant être inclus dans tout accord sur la ZLEA. De telles clauses à caractère social, obligeant les États à respecter les droits du travail sur la base des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, visent à interdire le travail forcé et celui des enfants, les diverses formes de discrimination, et assurent la liberté d'association et de négociation.

Certains pays d'Amérique latine estiment que les disparités entre les pays du continent et l'inégalité de l'accès aux ressources rendent improbable l'application de normes homogènes dans les domaines du

travail et de l'environnement. Ils craignent également que les pays industrialisés, ayant des soucis et des priorités du Nord, se servent des clauses à caractère social pour mettre en place une forme de protectionnisme déguisé sous de bonnes intentions.

Il ne s'agit pas, évidemment, d'un projet pour établir des normes communes, par exemple un niveau de salaire minimum, mais bien de l'obligation de respecter des droits de base qui permettront aux travailleurs de se protéger contre les pires formes d'exploitation et de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. Il s'agit d'une approche qui privilégie la coopération entre pays pour régler les problèmes plutôt que la sanction.

Plusieurs gouvernements, dont ceux du Québec, du Canada et de la France, estiment que des mesures doivent être adoptées afin d'assurer la diversité culturelle dans le monde.

Nous sommes d'avis que les produits culturels de masse, soit ceux qui sont les plus vulnérables aux accords commerciaux internationaux, recèlent une double vocation. Ils ont d'abord une vocation culturelle qui permet aux citoyens d'un pays de partager des valeurs et un imaginaire qui leur sont propres et qui assure la diversité culturelle dans le monde. Ils ont également une vocation économique: il est indéniable que certains secteurs culturels — par exemple, l'audiovisuel et l'édition — comportent un volet industriel.

Cependant, cela ne fait pas du «produit culturel» un produit comme les autres et sa fonction sociale doit avoir préséance sur la commerciale. Elle doit être reconnue et préservée.

IDÉES

La Commission Clair et les services aux personnes âgées

Des doutes sur la « Caisse Vieillesse »

FRANÇOIS BÉLAND

Département d'administration de la santé,
Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Premier de deux textes

Deux propositions du Rapport de la Commission Clair ont attiré l'attention publique: la réforme des services de première ligne et le régime d'assurance contre la perte d'autonomie — la « Caisse Vieillesse ». On n'a pas assez souligné que la Commission propose une réforme considérable de l'organisation des services sociaux et de santé pour les personnes âgées en

perte d'autonomie: des réseaux de services sociaux et de soins de santé intégrés leur seront réservés.

Les services de longue durée offerts par ces réseaux seront financés par la « Caisse Vieillesse ». Ces réseaux sont aussi responsables de l'ensemble des soins de santé. Ils seront financés à même le fonds général du gouvernement.

La Commission Clair reconnaît que la perte d'autonomie est un risque que partagent tous les citoyens d'une nation au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Qu'est-ce que la « perte d'autonomie »? Il s'agit d'incapacités à accomplir les gestes habituels de la vie (manger, se lever d'un lit, cuisiner, faire l'épicerie, téléphoner, etc.) attribuables à des maladies chroniques, à des déficiences et des limites physiques et mentales. De fait, les pertes d'autonomie chez les personnes âgées sont de plus en plus importantes avec la diminution du statut socio-économique, tandis que les moyens de ces personnes de faire face aux coûts des soins s'amourent.

Cohérente, la Commission propose d'étendre le régime d'assurance maladie aux conséquences des pertes d'autonomie. Cette proposition adapte le régime d'assurance-maladie du Québec à la réalité contemporaine des besoins de services.

La nécessité d'étendre le régime d'assurance maladie à la perte d'autonomie est une chose, son financement et la façon d'organiser les services en sont deux autres. Parmi toutes les questions que soulèvent le financement et l'organisation de services intégrés pour personnes âgées en perte d'autonomie, nous en aborderons deux seulement. Premièrement, est-ce que le vieillissement démographique, invoqué par la Commission, permet d'argumenter solidement en faveur de la Caisse? Deuxièmement, est-il cohérent de financer des services sociaux et de santé intégrés destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie par deux sources: le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les soins de santé et la « Caisse Vieillesse » pour les services sociaux et de soutien à la perte d'autonomie.

L'apocalypse

D'entrée de jeu, la Commission invoque l'argument démographique pour illustrer la nécessité d'un mécanisme de financement spécifique pour les soins aux personnes âgées en perte d'autonomie. Heureusement, la Commission ne tombe pas dans le piège de la thèse du vieillissement apocalyptique de la société québécoise. Mais elle insiste sur le vieillissement plus rapide de la population au Québec que dans la plupart des pays occidentaux. Le président



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

de la Commission, monsieur Clair, en a fait le leitmotiv de plusieurs de ces interventions publiques.

Le vieillissement de la population soulève des craintes qui ne sont pas toujours fondées. Il est vrai que la population du Québec vieillira plus rapidement que celles d'autres pays. Pourquoi s'inquiéter? La population du Québec a été plus jeune plus longtemps! Et, l'on peut profiter de l'expérience de ces pays pour relativiser les projections des coûts du vieillissement. La Suède, avec actuellement 18 % de personnes âgées dans sa population, consacre aux services sociaux et de santé 29 % de plus qu'au Québec. La proportion de personnes âgées au Québec atteindra le niveau suédois en 2016, soit dans 15 ans. Par ailleurs, une projection des coûts des services sociaux et de santé basée sur les dépenses actuelles et le vieillissement de la population du Québec jusqu'en 2016 prédit une augmentation de ces coûts de 45 %. Quel est le bon chiffre? 29 % ou 45 %? Cette différence nous enseigne deux choses. Premièrement, les prédictions sur une période de 15 ans sont imprécises. Deuxièmement, bien que d'autres pays soient déjà rendus là où nous serons dans quelques années, ils ne s'effondrent pas dans un gouffre sans fond à cause du vieillissement de leur population.

Il y a diverses façons d'estimer les coûts du vieillissement. On peut concentrer l'attention sur les dépenses qui augmentent, quasi par définition, avec le vieillissement — les coûts des services sociaux et de santé et les coûts des régimes de pension, par exemple. On peut aussi examiner l'effet du vieillissement sur l'ensemble des budgets gouvernementaux. Les fonctions éducatives, culturelles, sociales et économiques des gouvernements sont alors considérées. Enfin, tous les coûts, publics et privés, peuvent faire l'objet d'une estimation. Plus l'estimation des coûts du vieillissement se concentre sur les dépenses associées intimement au vieillissement, plus la situation apparaît apocalyptique. Par ailleurs, les économistes Denton et Spencer ont conclu que le vieillisse-

ment ne conduira pas à une augmentation des budgets totaux gouvernementaux jusqu'en 2041.

On invoque souvent la diminution de la proportion des personnes productives dans la population pour souligner que leur fardeau augmentera considérablement. En fait, ce fardeau n'a jamais été aussi faible qu'au cours des dernières années et il le restera jusqu'en 2011. Le fardeau des personnes productives en 2041 atteindra à peine celui des années 1950. En 1950, les personnes dépendantes étaient des enfants, en 2020, ce seront des personnes âgées. Les coûts privés et publics sont moins élevés *per capita* pour les enfants que pour les personnes âgées. Les économistes Denton et Spencer en ont tenu compte. Ils ont calculé que la consommation de biens et de services publics et privés par personnes âgées en 2041 devrait être trois fois plus importante que la consommation des enfants pour que le fardeau des personnes productives en 2041 soit supérieur au fardeau que supportaient les personnes productives des années 1950 et 1960. Situation peu probable selon eux.

Ce n'est pas que le vieillissement de la population ne pose pas de défis. On peut cependant les relever avec une célérité qui ne doit pas se départir de sérénité.

Les caractéristiques des réseaux de services intégrés pour personnes âgées

La Commission propose que les réseaux de services intégrés pour personnes âgées en perte d'autonomie (RPA) assument la responsabilité clinique et financière, en collaboration avec les Groupes de médecine de famille, de l'ensemble des services sociaux et de santé requis par les personnes âgées en perte d'autonomie. Les RPA disposeront de tout le budget, pour tous les services sociaux et de santé nécessaires aux personnes âgées en perte d'autonomie. On croit comprendre qu'ils auront la possibilité de produire eux-mêmes des services, ou de recourir à des tiers, comme les groupes de médecine de famille, les centres d'hébergement et

les hôpitaux de courte durée. La Commission introduit la possibilité que la « production » des services soit séparée de « l'achat » des services (page 70). Quoi qu'il en soit, les RPA devront s'entendre avec les établissements de production des services sur la gamme, la disponibilité et les coûts des services offerts.

À Montréal, les RPA disposeront, selon nos estimations, du tiers du budget total de la santé et des services sociaux, soit environ un milliard de dollars. Toute la dynamique du financement des hôpitaux, des institutions d'hébergement, de la pratique médicale, des médicaments changerait radicalement.

Plus important encore, la véritable mission des RPA est l'implantation d'un modèle de soins gériatriques. Les réformes du financement et de l'organisation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie doivent appuyer cette mission. Les RPA offriront « un ensemble complexe de services » (page 67) qui répondent aux besoins de santé et de soutien des personnes âgées qui les requièrent. Une équipe multidisciplinaire, qui comprend des médecins, et un gestionnaire de cas seraient responsables de la gestion et de la prestation de services continus. Ces tâches exigent une excellente connaissance de la condition des personnes âgées, un suivi actif des soins et services donnés, des révisions périodiques des plans d'intervention. L'application du modèle gériatrique se fait aussi par l'adoption de protocoles de soins pour des maladies chroniques et pour la prévention des risques associés à la perte d'autonomie. Dans ces conditions, l'organisation et la prestation des services sociaux et de santé sont intimement liées. D'ailleurs, la responsabilité clinique et financière des RPA leur permet, en théorie, de mobiliser les ressources appropriées sans soulever des contraintes institutionnelles et budgétaires actuelles.

Demain: Entre la « Caisse Vieillesse » et les réseaux intégrés pour personnes âgées en perte d'autonomie, d'inutiles incohérences.

IDÉES EN MARCHÉ

Grandeurs et misères du système américain

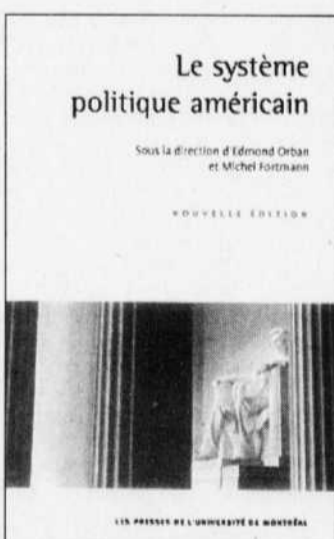
Paule des Rivières
Le Devoir

Les incroyables rebondissements qui ont précédé l'entrée en scène du président George W. Bush ont démontré à ceux qui en doutaient encore à quel point le système électoral américain est complexe et imparfait. Dans ce contexte post-électoral, mais aussi parce que l'influence des États-Unis en cette ère de mondialisation est considérable, l'ouvrage nouvellement réédité *Le Système politique américain*, sous la direction d'Edmond Orban et de Michel Fortman, aux Presses de l'Université de Montréal, prend une saveur toute particulière. Quatorze experts collaborent à ce livre à la fois spécialisé et pédagogique, qui fait ressortir les défauts et les qualités du système politique et processus démocratique américain.

Dans le chapitre sur la présidence, Guy-Antoine Lafleur brosse l'évolution historique des pouvoirs dévolus aux différents présidents du pays, leur propension à utiliser leur droit de veto — Franklin Roosevelt y recourut 635 fois, sans doute, écrit Lafleur, en raison de sa profonde détermination à instaurer une série de réformes profondes qui constituèrent la *New Deal* — et l'importance grandissante de la personnalité du président. Les élections de novembre 2000, estime l'auteur de cette section, « ont affaibli momentanément le titulaire de la présidence mais non l'institution elle-même ».

Serge Denis y analyse pour sa part le syndicalisme et les mouvements sociaux, en expliquant comment et pourquoi les grands syndicats restèrent longtemps liés au parti démocrate, tout comme les minorités, à commencer par la population noire. Le professeur de l'Université d'Ottawa s'attarde aux conséquences de cet attachement qui eut pour effet, dans les années 60 de détacher le Sud du parti démocrate, détachement encore très visible aujourd'hui.

Les auteurs ont également eu la générosité de proposer une liste de sites Internet appropriés à la fin de chaque chapitre. Quel outil précieux pour



ceux qui veulent en savoir plus long!

Soulignons enfin que la mise à jour de cet ouvrage a permis aux auteurs de tenir compte du contexte sans cesse changeant de la mondialisation des échanges.

Le Monde en 2001

Le *Courrier international* vient de publier, conjointement avec l'hebdomadaire britannique *The Economist*, une édition spéciale, format magazine, dont le titre banal, *Le Monde en 2001*, contraste avec la grande qualité des analyses offertes dans lesquelles sont relevés les mouvements et tendances pour l'année qui vient de débuter. Un certain nombre d'articles, tirés de diverses publications majoritairement européennes, s'attardent à la situation américaine, à commencer par l'éditorial, intitulé *Déclin américain, redressement chinois*. Alexandre Adler y met tout à bout le sentiment de l'affaiblissement moral de l'insti-



tution présidentielle, le refroidissement de l'économie, la correction des marchés par rapport aux valeurs de la nouvelle économie, l'échec du processus de paix au Proche-Orient et la paralysie progressive des instances de la mondialisation.

À signaler

■ Le numéro de décembre de la revue *L'Action nationale* (volume XC, numéro 10) propose un dossier de Pierre-Paul Proulx sur le modèle québécois. Cette analyse se termine sur une invitation à réfléchir sur le rôle et les instruments d'intervention du gouvernement et de ses sociétés d'État, ce qui permettra de savoir si oui ou non les économistes d'obédience néo-classique doivent nécessairement reprendre le dessus, en raison des nouvelles technologies et des politiques de l'Organisation mondiale du commerce. L'auteur conclut en citant son collègue Louis Baltha-

zar: « Si la concertation et la solidarité n'ont pas une signification particulière au Québec et pour l'ensemble des citoyens québécois, à quoi bon parler d'une société distincte ou à fortiori rêver de souveraineté. »

■ Le numéro de décembre du *Monde diplomatique*, pour son dossier intitulé *Temps modernes version Internet, Progrès ou surexploitation*, s'interroge sur les conséquences, sur le travail des individus, de la généralisation de l'informatique. Dans cet univers où tous partagent des données à la vitesse d'un courrier électronique, il n'est pas certain que cette accélération des échanges se solde par de plus grandes connaissances. Par ailleurs, cette nouvelle réalité du travail pose d'énormes défis pour les syndicats qui ont commencé à former des syndicats virtuels. Mais, encore là, peu d'employeurs sont ouverts à l'idée de réunion syndicale et d'affichage « en ligne ». Que dire, enfin, des syndicats qui ont tenté d'utiliser l'appareil informatique de leur patron pour faire avancer leurs négociations, comme ce fut le cas en avril 1999, lorsque les salariés d'Elf Exploitation Production, apprenant les projets de licenciements massifs de leur employeur, paralysèrent le cœur informatique de leur entreprise?

■ Une brochette d'ouvrages sur la mondialisation qui, à l'approche du Sommet des Amériques en avril, ne manquent de susciter beaucoup d'intérêt. Signalons d'abord *Mondialisation et sociétés multiculturelles, l'incertain du futur*, sous la direction de Marina Ricciardelli, Sabine Urban et Kostas Nanopoulos, paru aux PUF. Diverses personnalités, du domaine économique mais aussi artistique, y exposent leur point de vue. En plus: un essai de Hans-Peter Martin et Harald Schuman, traduit de l'allemand et intitulé *Le Piège de la mondialisation*, paru dans la collection Babel de Actes Sud; un essai de Jean-Marc Salmon, paru au Seuil, qui a pour nom *Un monde à grande vitesse*; un ouvrage de Laurent Cordonnier: *Pas de pitié pour les gueux*, qui aborde les théories économiques du chômage, paru aux éditions Raisons d'agir, de France et, enfin, *Empire*, de Michael Hardt et Antonio Negri, paru dans la collection essai de la maison Exils, traduit de l'américain.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Larièvre, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TRIVAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PÉDOPHILIE

SUITE DE LA PAGE 1

Ces «œuvres» sont en quelque sorte le prolongement de l'imagination et la Cour suprême estime que l'État ne peut contrôler l'esprit des gens au moyen de lois. D'autre part, les enregistrements ne représentant pas une activité sexuelle illégale peuvent être conservés par son auteur s'ils ont été réalisés pour son usage exclusif, et avec le consentement des personnes y figurant.

Ces deux exceptions n'autorisent pas pour autant la distribution. Elles visent à contrebalancer les limites à la liberté d'expression les plus radicales imposées par la loi. Pour le reste, la Cour suprême estime que le risque qu'un préjudice soit causé à l'enfant l'emporte sur les inconvénients que la loi présente pour la liberté d'expression. C'est pourquoi elle laisse indemne l'article 163.1 du Code criminel.

Les spécialistes de la suprême institution perçoivent par ailleurs dans le jugement unanime rédigé par la juge en chef Beverley McLachlin l'expression d'un changement de philosophie. Dans les jours suivant son assermentation, en novembre 1999, la successeur d'Antonio Lamer avait annoncé un virage pragmatique. Les juges doivent tenir compte de l'impact de leurs décisions sur la société canadienne, avait-elle dit en substance.

La Cour suprême surprend les experts. Elle est beaucoup plus encline à préserver les lois du Parlement qu'à les charcuter. C'est le cas dans l'affaire Sharpe comme dans celle de Robert Latimer, le fermier de la Saskatchewan condamné à dix ans de prison pour avoir tué sa fille handicapée dans un geste de compassion, une sentence maintenue par la Cour suprême il y a une dizaine de jours. Même dénouement dans la cabale de l'Ouest contre la loi sur le contrôle des armes à feu. Les provinces estimaient qu'il s'agissait d'un empiètement du fédéral dans les compétences provinciales. La Cour suprême a rejeté ces prétentions.

La défiance de la Cour suprême à l'égard des parlementaires qui concoctent souvent les lois à la sauvette suscite des commentaires élogieux des élus. La ministre de la Justice Ann McLellan a salué vendredi l'importance du grand tribunal dans la définition «du cadre constitutionnel et démocratique» du Canada. Les éclaircissements de la Cour suprême, véritable guide à l'intention des policiers, semblent satisfaire la ministre McLellan. Elle n'a pas l'intention de réécrire la loi si floue qu'un urbaniste à la retraite de 67 ans a pu en ébranler les fondements avec succès jusqu'à la semaine dernière.

Les fabricants de loi ne seront guère désireux de réaliser un examen de conscience, d'autant plus que la Cour suprême leur a donné raison dans l'affaire Sharpe. Il faut se rappeler que la loi fut rédigée à la hâte, voire bâclée, et adoptée sans guère de débats de fond en 1993. Depuis une vingtaine d'années, la Cour suprême est souvent appelée à «faire le procès» des lois, à se substituer au Parlement et au Sénat pour départager finalement le bon grain de l'ivraie législative. Cet état de fait soulève peu de remises en question.

Une fois la poussière retombée sur l'affaire Sharpe, il ne faudra surtout pas balayer sous le tapis l'acceptable réalité de l'exploitation sexuelle des enfants, que l'explosion d'Internet rend encore plus criante. La police, le parlement ou la Cour suprême n'y suffiront pas.

Avant de juger la pédophilie, la société civile devra la comprendre pour mieux la reconnaître et la traiter. Aussi légitimes soient-elles, les lois ne garantiront jamais l'étanchéité de la cloison entre pédophiles et enfants.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledesvoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledesvoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledesvoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

EAU

SUITE DE LA PAGE 1

Le groupe environnemental se basait sur le projet de règlement dévoilé le 12 juillet dernier par le ministre Bégin. Mais, depuis, le règlement a été raffermi sur plusieurs points à la suite des nombreux mémoires adressés au ministère par les consultants, les industriels, les écologistes et les chercheurs.

Les nouveaux éléments sont les suivants:

■ Les propriétaires de systèmes de distribution «individuels», c'est-à-dire ceux qui alimentent leurs résidences avec des eaux de surface ou des puits, devront procéder à deux analyses bactériologiques chaque année et, une fois l'an, à un test de dépistage des nitrates. Ces derniers, souvent d'origine agricole, sont réputés cancérogènes. On les retrouve souvent en compagnie des pesticides, la plupart étant aussi cancérogènes, mutagènes ou susceptibles de perturber les systèmes hormonal ou immunitaire.

Il en coûte présentement entre 35 et 45 \$ pour faire effectuer une analyse bactériologique, ce qui pourrait faire grimper la facture annuelle des propriétaires de puits à plus de 100 \$ par an. Mais pour réduire ces coûts, le ministère oblige les municipalités à offrir une solution collective à leurs contribuables. La MRC de Bellechasse aurait ainsi obtenu des analyses à 7,50 \$ l'unité. Les résultats de ces analyses devront obligatoirement être acheminés aux municipalités qui ne pourront les divulguer à personne d'autre, ce qui ne renseignera pas beaucoup les gens sur l'existence de problèmes collectifs attribuables, par exemple, à une surfertilisation par des fumiers ou lisiers.

■ Québec exigera un contrôle trimestriel de 42 substances organiques et de 17 substances inorganiques de tous les réseaux qui vont desservir six résidences (20 personnes et plus). Pour les réseaux desservant moins de 20 personnes, seul le contrôle des nitrates sera exigé. Québec pourra en outre demander le contrôle de toute substance dont on pourrait soupçonner la présence. Plus de 600 000 Québécois sont actuelle-

ment desservis par des réseaux privés de distribution d'eau potable, jusqu'ici laissés pratiquement à eux-mêmes.

■ Le contrôle des bactéries, des substances inorganiques et des trihalométhanes — des molécules cancérogènes engendrées dans les systèmes de traitement par la réaction du chlore avec les substances organiques — sera obligatoire non seulement pour les réseaux publics et privés mais aussi pour tous les réseaux qui desservent les établissements de camping, les hôtels et les auberges.

■ L'Environnement exigera par ailleurs le suivi «en continu» ou permanent des concentrations de chlore dans les réseaux de distribution pour s'assurer que le traitement ne s'interrompt pas, même quelques minutes. Il imposera les mêmes règles aux systèmes de traitement par rayonnements ultraviolets. Les traitements devront en outre contrôler en continu la turbidité de l'eau, généralement causée par la présence de matière organique. La norme québécoise sera de 0,5 UTN (unité de turbidité néphéométrique), soit moins que la norme de 0,3 UTN en préparation aux États-Unis. Plusieurs villes nord-américaines ont par ailleurs adopté une norme volontaire de 0,1 UTN.

■ Québec entend enfin éradiquer de l'eau potable 99 % des protozoaires comme *Cryptosporidium* et de 99,99 % de leurs cousins *Giardia* et des virus susceptibles de la contaminer en raison des rejets amont des eaux usées peu, pas ou mal traitées. Le règlement ne force pas le contrôle automatique des rejets qui seraient à l'origine de ces contaminations.

■ L'Environnement entend par ailleurs exiger des réseaux municipaux, privés et des entreprises touristiques la filtration obligatoire de leurs eaux si elles proviennent ou sont sous l'influence des eaux de surface, comme des lacs ou des cours d'eau. La filtration sera toutefois obligatoire uniquement lorsque la qualité des eaux brutes de surface sera problématique, ce que le projet balise par quatre critères. Présentement, au Québec, 900 000 personnes boivent une eau chlorée qui n'est pas préalablement filtrée, ce qui ajoute au risque d'ingestion de trihalométhanes.

■ Le nouveau règlement imposera le transfert automatique de tous les tests effectués par les propriétaires de réseaux publics et privés au ministère de l'Environnement par courrier électronique et sur des formats prédéfinis, ce qui en permettra la compilation instantanée. Mais le projet de règlement ne prévoit pas d'accès à ces données en permanence, comme aux États-Unis, pas plus qu'il n'oblige les municipalités à tenir à jour un registre des tests effectués dans les puits individuels et à en divulguer immédiatement les données, même dénominalisées. Les acheteurs d'une résidence ne pourront donc pas connaître le niveau de salubrité du puits pas plus que les citoyens d'un même secteur ne pourront savoir s'ils sont victimes d'une contamination généralisée, susceptible d'être le fait d'une entreprise ou d'un établissement agricole, par exemple.

■ Finalement, le règlement impose aux propriétaires de réseaux de ne recourir qu'à des opérateurs qualifiés, dont la compétence devra être vérifiée tous les cinq ans. Les exigences sur la qualification des opérateurs devront être en place dans les 12 mois suivant l'adoption du règlement.

Le projet de règlement impose enfin aux consultants responsables des analyses de prévenir obligatoirement le ministère et les responsables de la Santé publique du moindre dépassement des normes et aux gestionnaires d'en avertir leurs clients. Il interdit par ailleurs aux propriétaires publics et privés de distribuer une eau qui ne serait pas conforme aux normes. Mais les municipalités, qui verront apparaître des problèmes sur certaines parties de leur territoire, ne seront pas obligées, et n'auront pas le pouvoir, de forcer la solution des situations dangereuses pour la santé de leur population. Elles n'auront à leur disposition que les recours généraux de la Loi québécoise de l'Environnement, en particulier l'injonction environnementale, ce qui sera moins accessible aux citoyens s'ils demeurent incapables de mesurer rapidement l'ampleur des problèmes de contamination faute d'accès aux résultats des tests de leurs voisins.

ROYAL

SUITE DE LA PAGE 1

en actions et au prix offert pour l'action de Royal, qui renferme un multiple supérieur à celui offert par le marché à Canada 3000.

«Il faut croire que le marché sous-évaluait Royal», a lancé Michel Leblanc, président du conseil et p.-d.g. du transporteur. Royal renfermait deux divisions, soient l'entretien à Québec et la division cargo, qui n'étaient tout simplement pas prises en compte dans le cours de son action.

L'offre vise la totalité des actions de Royal et est conditionnelle au dépôt des deux tiers. M. Leblanc, principal actionnaire avec 44 % des actions, a convenu de soumettre ses actions dans le cadre de cette transaction ayant reçu la bénédiction des deux conseils d'administration respectifs. Michel Leblanc ne pense pas que Canada 3000 va rencontrer d'obstacles sur sa route. «Tout cela s'est décidé en fin de semaine dernière. Plus nous avançons dans nos discussions, plus la transaction devenait évidente tellement il y a de complémentarité entre les deux entreprises. Les deux plans d'affaires s'arrimaient également très bien», a souligné Michel Leblanc. Canada 3000 exerce une grosse présence dans l'Ouest canadien dans le segment régulier, là où Westjet assure son emprise, tout en offrant une carte de routes transcontinentales; Royal est très bien implantée dans l'Est canadien tout en s'activant dans le créneau touristique.

Vide concurrentiel

Au lendemain de la fusion entre Air Canada et Canadien International, tant Canada 3000 que Royal ont canalisé leurs investissements dans le segment des vols réguliers intérieurs à rabais, afin de remplir le vide concurrentiel qui se créait avec l'émergence d'un Air Canada devenant le transporteur dominant. D'autres s'y activent également dont Westjet, qui travaille depuis à s'étendre à l'Est canadien, CanJet, Roots Air et Virgin Atlantic.

La transaction annoncée hier permet également un juste retour des choses pour Canada 3000. Ce transporteur a été sévèrement secoué en 1998 lorsque son partenaire de longue date Vacances Signature, filiale du britannique First Choice Holidays, mettait un terme à cette relation pour conclure une entente de 10 ans avec Royal. Aujourd'hui, Signature apporte 100 millions annuellement à Royal, soit le quart de son chiffre d'affaires. «Les gens de Signature sont très enthousiastes devant cette transaction. De plus, ils ont deux représentants à notre conseil d'administration, qui ont voté en faveur de la transaction», a précisé M. Leblanc.

Au Québec Signature, qui venait de gommer Royal Vacances, était devenu le deuxième voyageur en importance avec 25 % du marché, contre 50 % pour Transat. Canada 3000 s'en est alors remis à une entente avec Air Pax. «Ça ne devrait pas changer. Les deux réseaux de distribution vont pouvoir cohabiter. La concurrence ne s'en portera que mieux», a commenté M. Leblanc.

Le fondateur de Royal occupera le poste de vice-président du conseil et administrateur délégué, services réguliers canadiens, au sein de l'équipe de cadres supérieurs de Canada 3000. Il restera à Montréal. «Nous avons pleine latitude. Tout le domestique canadien tombe sous ma responsabilité. Les ententes interligères, les horaires, les fréquences, les prix... Tout va se faire à partir de Montréal», a-t-il insisté.

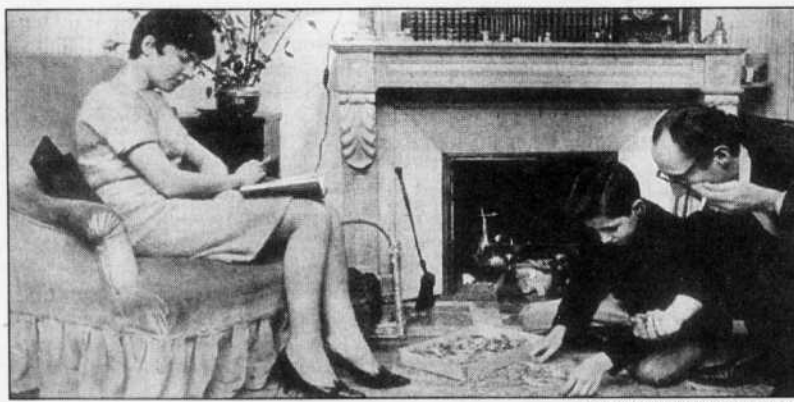
Chez Transat A. T., le vice-président exécutif, Philippe Sureau, a accepté de commenter la transaction. «Cela ne change pas l'équilibre des forces. Canada 3000 et Royal ont tous deux investi dans la relève de Canadien. Transat a, de son côté, choisi de ne pas changer de vocation, de continuer à offrir une intégration verticale dans le produit touristique. Nous ne sommes pas dans le vol intérieur alors que sur le transatlantique, comme nous étions en concurrence avec les deux, leur regroupement va apporter un certain calme dans le marché.»

ROCHE

SUITE DE LA PAGE 1

En 1948, Édith Piaf, qui a un flair très sûr pour détecter les nouveaux talents, remarqua bientôt le duo Roche et Aznavour et invite les deux artistes à faire une tournée new-yorkaise avec elle. Son impresario leur suggère d'aller à Montréal, où le public parle leur langue. Et comme le hasard fait bien les choses, c'est en 1948 qu'est inauguré Le Faisan doré, le premier cabaret essentiellement francophone à Montréal situé boulevard Saint-Laurent, juste au nord de Sainte-Catherine, animé et administré par Jacques Normand. Grâce à celui-ci, Roche et Aznavour, parmi tant d'autres comme Jean Rafa, Monique Leyrac, Fernand Gignac, etc., se font connaître. En 1949, on peut lire dans le quotidien *La Presse*: «Roche, un pianiste de grand talent, compose les mélodies et se charge de l'accompagnement en ajoutant, à l'occasion, sa petite phrase de chant. Aznavour se spécialise dans la composition des paroles et se fait l'interprète principal avec une assurance et une aisance des plus rafraichissantes. Ils forment un duo parfait qui ne manque jamais de faire rigoler copieusement leur auditoire.» Aznavour est reparti en France en 1950 et le duo a pris fin. En 1952, Pierre Roche déclarait à un journaliste de l'hebdomadaire *Samedi*: «La vie, en somme, est un complot du hasard et de la fantaisie.» Des hasards et des fantaisies, il y en eut plein sa carrière.

Roche est resté au Québec et a épousé la chanteuse québécoise Aglaé (Josette Delongchamp) pour laquelle il a écrit plusieurs chansons et qu'il a accompagnée ensuite en France lors de tournées et d'un séjour de 1952 à 1963. Pierre Roche et Aglaé ont eu deux fils. Depuis 1963, le couple s'était définitivement installé à Québec. En 1965, Pierre Roche signait un contrat de deux semaines pour



SOURCE MONIQUE GIROUX

Aglaé, Charles et Pierre Roche à Paris en 1962.

jouer au piano-bar d'un grand hôtel (l'Auberge des Gouverneurs) de Sainte-Foy, où tous les grands artistes français de passage ne manqueraient pas d'aller le saluer. Il y restera jusqu'en 1984, année du décès de son épouse. Il avait alors perdu le goût de travailler à la suite de cet événement. Pierre Roche calculait avec amusement avoir chanté 340 000 chansons pendant son marathon de 19 ans consécutifs au piano-bar. Tout au long de sa carrière, il aura composé la musique (et parfois les paroles) de près de 500 chansons.

Jointe au téléphone en France, Suzanne Avon, épouse de Fred Mella, l'un des Compagnons de la chanson, se souvient de Pierre Roche: «Un homme ludique, drôle et charmeur, un musicien talentueux qui créait une impression de bonheur», rappelle-t-elle.

En 1997, Pierre Roche avait accordé une entrevue substantielle à Monique Giroux dans le cadre de l'émission *Les Refrains d'abord*. «C'était un artiste très discret, pas du tout carriériste», souligne l'animatrice. «Contrairement à ce que plu-

sieurs ont pu penser, il ne nourrissait pas d'amertume devant le succès de son ex-partenaire Aznavour, auquel il vouait un respect et une admiration infinis. Lui, il avait choisi l'ombre et habitait un petit appartement très modeste, par choix également. Il vivait au jour le jour, entouré d'archives mais en homme de son temps, branché sur l'actualité», précise-t-elle.

De larges extraits de cette entrevue seront diffusés aux *Refrains d'abord* le dimanche 4 février entre 16h et 20h à la première chaîne de la radio de Radio-Canada. On pourra également entendre des chansons extraites de la compilation des chansons de Pierre Roche et Charles Aznavour gravées sur CD en 1996 par les disques Fonovox et la SRC Radio AM d'après une idée originale de Monique Giroux et Martine Jessop. Trois chansons de Roche et Aznavour datant des années du 78 tours et du Faisan doré se trouvent également sur la compilation *Monique Leyrac*, double CD gravé aussi par Fonovox et la SRC Radio AM en 1996. Deux CD désormais malheureusement introuvables.

PINOCHET

Diaz, leader communiste disparu pendant le régime militaire.

«Cela montre que si puissante qu'ait été une personne comme Pinochet, elle devra quand même affronter la justice», a déclaré la députée socialiste Isabel Allende, fille de l'ancien président Salvador Allende renversé par Pinochet.

Les partisans de l'ex-dictateur ont pour leur part qualifié la décision du juge de «lamentable parce qu'on cherche à punir une personne, une société qui à un moment a décidé et appuyé le soulèvement militaire de 1973».

«Le général Pinochet n'a pas provoqué le soulèvement militaire, ce sont les Chiliens qui l'ont contraint à l'action contre le régime marxiste de Salvador Allende», a déclaré le général en retraite Luis Cortes Villa, directeur de la Fondation Augusto Pinochet. Il a appelé les admirateurs de l'ancien chef de l'État à le soutenir, en se rassemblant ce matin devant Los Baldos.

Mesures légales

La notification de l'inculpation devra être accompagnée de toute une série de mesures légales, dont l'ouverture de son casier judiciaire. Ce casier judiciaire atteste de l'identité d'une personne et des poursuites judiciaires engagées à son encontre. Il doit

comporter son identification juridique, ses empreintes digitales, sa photographie, ainsi que les observations judiciaires la concernant.

Dans le cas du général Pinochet, ces formalités devraient être accomplies au domicile fixé pour son assignation à résidence et non au tribunal, ont précisé des sources proches du dossier.

Le juge Guzman avait déjà inculpé le général Pinochet pour l'affaire de la Caravane de la mort le 1^{er} décembre, en faisant état de «soutiens fondés». Mais sa décision avait été suspendue par la Cour suprême le 20, dans l'attente d'examen médicaux et de l'interrogatoire préalable de rigueur.

«Je n'ai donné l'ordre de fusiller personne [...] Je ne suis pas un criminel», avait déclaré l'ex-dictateur, en rejetant la responsabilité sur ses anciens subalternes, lors de cet interrogatoire le 23 janvier chez lui à Santiago.

Huit experts médicaux l'ont examiné entre le 10 et le 13 janvier. Ils ont conclu à un état de «démence modérée» due à de petites hémorragies cérébrales survenues ces dernières années.

La démence peut entraîner la suspension d'une condamnation, mais en aucun cas l'interruption d'une procédure en cours, selon une loi chilienne datant de l'année 1984 et qui ne prévoit pas de degrés de gravité dans cette maladie.